



PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

**INTERVENTION DES ENTREPRISES
ÉTRANGÈRES PRESTATAIRES DE SERVICES
EN FRANCE EN 2007**

DILTI

Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Travail Illégal

**39-43, quai André Citroën 75902 Paris cedex 15 - Téléphone : 01 44 38 34 55
Services des études et des statistiques - claire.seiller@dilti.travail.gouv.fr – Mars 2008**

Regards rétrospectifs et prospectifs sur les résultats d'une enquête

La remise en perspective dans le temps et dans leur contexte des résultats de cette enquête annuelle contribue beaucoup à donner sens à leur évolution et à prendre la mesure actuelle de leur portée. C'est donc à cette lumière qu'il convient aussi d'en tirer tous les enseignements.

Le contexte historique initial

Lorsque la DILTI a engagé pour la première fois cette enquête en 2001, en effet, le développement effectif du marché intérieur des services et de la mobilité géographique des travailleurs qui lui est associée, était généralement perçu comme une perspective encore assez lointaine, un objectif dont le rythme de réalisation ne s'imaginait pas très différent de celui, assez lent, qui avait marqué jusqu'alors la période postérieure à l'Acte unique de 1986. De fait, en 2002 encore, une Communication de la Commission au Conseil en date du 8 février (COM 2002 -72), déplorait la faible mobilité géographique dans l'UE entre États membres et préconisait pour y remédier la suppression de tous les obstacles « empêchant (*notamment*) qu'une société permette à l'ensemble de son personnel de se déplacer au-delà des frontières afin de fournir un service » (ibid.p.10).

De même, la question de la mise en œuvre de la Directive du 16 décembre 1996 et du contrôle de l'emploi détaché était encore quasiment un non sujet, sinon pour quelques juristes spécialisés et quelques inspecteurs du travail exceptionnellement confrontés à des situations de détachement problématiques. L'affaire RUSH PORTUGESA (CJCE 27/03/1990) avait été l'une d'elles déjà près de dix ans auparavant et motiva d'ailleurs certaines dispositions de la Loi quinquennale pour l'emploi de 1993, relatives au droit du travail applicable aux salariés détachés, ainsi que les initiatives françaises pour « pousser » l'adoption de la Directive de 1996. Pour autant, cette affaire eut assez peu de répliques jusqu'au début des années 2000 et l'emploi détaché demeurait quasiment invisible, donc très peu problématique pour les services de contrôle dont la formation initiale et continue abordait à peine ce thème. De même, aucun appareil statistique français ne permettait d'en prendre la mesure, même approximative, comme si sa marginalité supposée (et encore réelle à l'époque) ne le justifiait pas.

C'est donc malgré ce contexte peu incitatif et l'indifférence de tous au sujet, remplacée cinq ans plus tard par les débats passionnels qui ont entouré l'élaboration de la Directive « Services » (dite Directive Bolkestein), que la DILTI prit l'initiative de lancer en 2001 la première enquête sur l'emploi détaché en France et d'en mesurer l'évolution dans le temps, en s'appuyant sur les déclarations préalables d'intervention des entreprises étrangères adressées aux services d'inspection du travail. La décision en fut prise parce que la DILTI commençait à recevoir des demandes récurrentes d'appui technique de la part des services de contrôle, juridiquement et méthodologiquement désarmés par des situations d'emploi détaché, et parce que d'autres indices d'une émergente montée en charge du phénomène lui remontaient des COLTI.

Il n'est pas fréquent que l'administration décèle les signes précurseurs des mutations de son temps : la DILTI a pu le faire grâce à l'organisation intelligente de ses missions par le législateur de 1997. Tel est le premier enseignement tiré de l'histoire de cette enquête.

Les principaux enseignements dans la durée

Quant à ses résultats, avec le recul ainsi pris et en neutralisant autant qu'on le peut les biais qui affectent la capacité de mesurer l'évolution réelle du phénomène (notamment du fait de l'amélioration du recueil des données et de l'évolution du taux de déclaration des entreprises intervenantes), quelques enseignements essentiels et indubitables peuvent être tirés de leur analyse :

Le développement de l'emploi détaché en France est un phénomène durable et structurel

1) La présence des travailleurs détachés dans le tissu économique et social français n'a cessé d'augmenter fortement d'une année à l'autre depuis sept ans et a maintenant franchi un seuil qui lui donne une dimension significative, à défaut d'être encore massive. Elle constitue désormais un phénomène que l'on peut qualifier de durable et structurel (probablement près de 300.000 emplois par an, en y comprenant les détachements intra groupes, non pris en considération dans cette enquête).

Qui concerne massivement la main d'œuvre ouvrière en provenance des NEM

2) Malgré l'évidente sous-estimation par cette enquête de la présence réelle des cadres étrangers, dont le détachement en France est très peu déclaré, notamment pour les présences de courte durée et celles qui s'inscrivent dans le cadre de la mobilité intra groupe, la forte et rapide amplification de l'emploi détaché en France s'est sans aucun doute concentrée massivement, pendant toute cette période, sur les prestations de main d'œuvre ouvrière, essentiellement fournies par les NEM. C'est le cas pour tous les secteurs considérés, mais plus particulièrement pour ceux qui sont confrontés à des « pénuries » de main d'œuvre ouvrière (BTP et agriculture, principalement).

Qui n'est pas seulement lié aux restrictions d'accès des ressortissants des NEM à notre marché du travail

3) Pour autant, à la lumière de toutes les données de contexte analysées par la DILTI à partir de l'examen des nombreuses demandes d'appui technique qui lui sont adressées par les services de contrôle, l'évolution la plus récente des chiffres donne à penser que le développement de la prestation de main d'œuvre ouvrière ne trouve pas sa seule cause dans la difficulté de trouver cette main d'œuvre en France, ni dans les restrictions à son importation en emploi direct pour les emplois et les secteurs concernés : l'augmentation de l'emploi détaché en provenance des nouveaux Etats membres (principaux fournisseurs de cette main d'œuvre ouvrière détachée), en effet, n'y a jamais été aussi forte que depuis la levée des restrictions (en 2006, puis en 2007) qui étaient jusque là imposées à leurs ressortissants. Il y a donc d'autres causes à la préférence dont bénéficie l'emploi détaché par rapport à l'emploi direct de la part de leurs utilisateurs français.

Qui traduit plutôt la préférence des utilisateurs français, des entreprises étrangères et des salariés concernés pour cette forme d'emploi en raison des divers avantages qu'elle leur procure

4) Parmi ces causes, on présume d'emblée l'avantage de sa **flexibilité** dans le cadre plus général du développement de l'externalisation de l'emploi ouvrier par la sous-traitance de main d'œuvre en cascade ; ou encore l'insuffisante transparence et fluidité d'un marché du travail européen transnational qui a **besoin d'intermédiaires spécialisés** pour faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande d'emplois dans ce cadre transnational. Ces intermédiaires peuvent parfois favoriser de surcroît l'intégration des équipes de travail ainsi fournies dans l'organisation productive des utilisateurs français, en s'offrant comme employeurs juridiques de cette main d'œuvre (grâce à des chefs d'équipes connaissant la langue du pays d'intervention et capable de bien transmettre les ordres de travail aux autres ouvriers détachés non francophones, notamment).

Mais, plus sûrement encore, il y a le **prix hautement compétitif** des prestations de main d'œuvre ainsi offertes sous le régime du détachement qui détermine, par application des lois de transposition de la Directive de 1996 et surtout des dispositions du Règlement européen 1408 de sécurité sociale, un coût du travail largement inférieur à ce qu'il serait dans le cadre d'un emploi direct par un utilisateur établi en France. Ainsi en est-il du moins lorsque les entreprises prestataires sont établies dans des pays où le coût du travail (essentiellement les charges sociales) est sensiblement moindre qu'en France, ce qui est le cas de tous les NEM.

Et à cette raison, il faudrait ajouter une dernière, hautement probable : **la préférence des ouvriers ressortissants des NEM, eux-mêmes**, pour l'emploi détaché plutôt que pour l'emploi direct dans un pays comme la France. Celui-ci, en effet, leur permet non seulement de trouver plus facilement un emploi, mais les exonère aussi de la contrainte de l'émigration durable. De plus, s'ils perçoivent à ce titre un salaire nominal inférieur à celui que leur offrirait généralement l'emploi direct en France, ils n'en tirent pas moins un niveau de vie supérieur pour eux-mêmes et leur famille en conservant leur résidence dans un pays où le coût de la vie y est plus largement encore inférieur. La rapidité des transports intra européens et l'abaissement de leur coût y sont évidemment aussi pour beaucoup.

Qui durera autant que la conjonction globale des facteurs qui le favorise actuellement

5) Et si les hypothèses qui viennent d'être énoncées étaient avérées, alors le développement de l'emploi détaché dans les pays à haut coût de main d'œuvre comme la France, l'Allemagne et la Belgique (d'autres aussi), n'a pas fini de s'amplifier, aussi longtemps du moins que subsistera la conjonction globale des facteurs qui le favorise : le différentiel de charges sociales entre les divers Etats membres ; les facilités de maintien de l'affiliation des salariés détachés au régime de sécurité sociale du pays d'établissement de leur employeur, prévues par le Règlement 1408 ; les réserves de main d'œuvre qualifiée et disponible des pays à bas coût du travail ; les besoins correspondants des pays à haut coût du travail ; le différentiel de flexibilité de l'emploi (puisque les règles de formation et de rupture du contrat de travail applicables sont celles du pays d'établissement) et de fluidité du marché du travail ; et, enfin, le différentiel du coût de la vie entre les pays qui fournissent cette main d'œuvre détachée et ceux qui l'accueillent (dans la mesure où il déterminerait la préférence des travailleurs pour le détachement).

Les conséquences possibles et les réponses à apporter

Vers la concurrence des systèmes normatifs européens ?

6) Mais, si telles sont les raisons du développement rapide de l'emploi détaché et s'il doit continuer à se développer dans ces conditions, il convient d'en anticiper toutes les conséquences possibles pour mieux y répondre :

- au-delà de la « division du travail » entre les Etats membres en fonction de leurs avantages relatifs de compétitivité respectifs que ce phénomène exprime, division sans doute souhaitable et souhaitée, ne doit-on pas craindre qu'en s'appuyant trop sur le différentiel du coût du travail, la concurrence des entreprises européennes de main d'œuvre ne dérive vers la concurrence des travailleurs eux-mêmes sur le marché du travail, avec d'éventuels effets de substitution à terme ? Et qu'au-delà, elle ne dérive aussi vers la concurrence des systèmes normatifs européens de régulation des rapports sociaux, ce qui donnerait une bien étrange coloration à la stratégie de Lisbonne dont les objectifs de compétitivité étaient prévus pour reposer sur de toutes autres bases ? La correction de ces dérives possibles en agissant sur leurs sources ne relève à l'évidence pas de l'action des structures de pilotage de la lutte contre le travail illégal.

Un terrain propice aux pratiques de travail illégal

Une concurrence ainsi fondée ne peut aussi qu'être fortement incitative à des pratiques de travail illégal construites sur le détournement et l'abus du détachement. La DILTI en recueille les indices tous les jours dans l'analyse des dossiers qui lui sont soumis. Et cette incitation est d'autant plus forte que le droit positif européen (la jurisprudence de la CJCE en particulier) manque singulièrement de clarté en matière de délimitation des champs respectifs des principes de libre établissement et de libre prestation de services, quand il ne favorise pas lui-même l'incitation à l'abus du régime de la libre prestation de service (allongement de la durée du droit au maintien de l'affiliation sécurité sociale dans le pays d'établissement et jurisprudence Gebhard sur l'extension de la liberté de choix du pays d'établissement, par exemple).

Qui impose d'achever rapidement l'adaptation des moyens de contrôle aux niveaux tant national qu'europpéen

Mais, sur ce point, il y a une réponse immédiate possible par l'action : pour décourager le développement du travail illégal par le détournement du régime du détachement, il faut accélérer l'adaptation des moyens de contrôle de l'emploi détaché, aux niveaux tant européen que national. Pour des raisons tant juridiques que pratiques, ce contrôle est, en effet, devenu le plus difficile qui soit à conduire et exige des moyens totalement rénovés pour être efficace.

A cet égard, la DILTI a su tirer profit de cette enquête en ayant entrepris cette rénovation dès les premières alertes du risque de dérives. Elle a ainsi élaboré pour tous les services concernés un guide méthodologique de contrôle adapté à cette catégorie d'emploi et a multiplié les coopérations bilatérales avec les autorités homologues des autres Etats membres. Elle a tenté de promouvoir aussi l'objectif d'une réforme des systèmes d'information mis à la disposition des corps de contrôle qui s'appuierait sur les exemples belge et italien. Or, ces initiatives n'auraient vu le jour que plus tard sans la clairvoyance que lui donnaient les résultats de cette enquête. Et

c'est également grâce à l'expérience tirée de sa mission d'appui technique aux services de contrôle que la DILTI a pu nourrir le contenu du guide de contrôle de l'emploi détaché.

Certes, cette adaptation des moyens de contrôle est loin d'être achevée. Elle devra donc impérativement être poursuivie à marche forcée. Néanmoins, l'impulsion est donnée et l'a été dans la bonne direction. De son succès ne dépend sans doute pas la résolution de tous les problèmes liés à diverses conditions évoquées ci-dessus dans lesquelles se développent le marché intérieur des services et l'emploi détaché, mais en dépend au moins la confiance de tous dans la capacité de l'Etat français à maintenir son modèle social dans le cadre européen.

Thierry PRIESTLEY,
Secrétaire général de la DILTI

Sommaire

Regards rétrospectifs et prospectifs sur les résultats d'une enquête	2
Sommaire	7
Observations méthodologiques	9
Présentation synthétique des résultats de l'enquête 2007	10
I. Taux de réponse et représentativité.....	11
II. Analyse des déclarations	12
21. Le nombre de déclarations atteint un niveau inédit.....	12
21.1 Dix-sept mille déclarations ont été effectuées en 2007 ...	12
21.2 ... induisant une croissance moyenne de 69 % par rapport à 2006.....	13
22. La forte concentration régionale ou sectorielle est maintenue	15
22.1 La moitié des déclarations est faite dans 10 départements.....	15
22.2 Près de dix mille déclarations concerne le BTP	16
23. Pourtant, certaines évolutions sont remarquables	19
23.1 Les déclarations des nouveaux Etats membres doublent en un an.....	19
23.2 Les prestations étrangères ont donné lieu à 3,4 millions de jours d'emploi détachés....	22
23.3 La hiérarchie des départements se modifie	24
III. Analyse des nationalités des entreprises déclarantes	26
31. Près de la moitié des déclarations sont effectuées par la Pologne et l'Allemagne.....	26
32. Différentes croissances sont observées parmi les pays à intervention régulière	26
32.1 L'Espagne et le Luxembourg accroissent leurs interventions d'un tiers	27
32.2 2 000 déclarations supplémentaires pour l'Italie, le Portugal, la Slovaquie et la Roumanie	27
32.3 La baisse du nombre de déclarations provenant de Belgique	28
33. Les pays pour lesquels les déclarations sont régulières mais peu nombreuses	28
34. Les pays qui interviennent très occasionnellement	29
IV. L'analyse des salariés.....	30
41. La hausse des salariés dynamisée par la forte croissance des déclarations.....	30
41.1 Soixante huit mille salariés détachés en France en 2007....	30
41.2 ... soit une croissance de près de 80 % par rapport à 2006.....	31
41.3 L'estimation du nombre total de salariés comprise entre 210 000 et 300 000 en 2007	32

42. Les salariés des nouveaux Etats membres, désormais la première source de main d'œuvre détachée.....	33
42.1 Très net impact des polonais parmi les salariés des nouveaux pays membres.....	35
42.2 Allemagne, Portugal et Italie voient leur nombre de salariés augmenter fortement	36
42.3 Les salariés sud américains portent la croissance des pays tiers	38
43. Peu de cadres pour des salariés détachés principalement ouvriers	39
V. Analyse des contrôles des entreprises étrangères.....	40
5.1 Avec 1 400 contrôles, les entreprises étrangères sont plus fréquemment contrôlées.....	40
5.2. Deux entreprises étrangères contrôlées sur trois ont fait une déclaration	40
52.1 Les contrôles des entreprises ayant fait une déclaration sont en nette hausse	40
52.2 Les contrôles des entreprises n'ayant pas fait de déclaration est stable.....	41
Annexes - tableaux détaillés.....	44
Listes des graphes, cartes et tableaux.....	52

Observations méthodologiques

Cette sixième enquête permet de mesurer depuis 2000, l'évolution du nombre de déclarations d'interventions en France des entreprises étrangères prestataires de services et du nombre de salariés qu'elles déclarent y détacher. Elle permet de cerner les caractéristiques de ces flux (nationalité, durée des interventions, secteurs d'activité, qualification des salariés) et de fournir des indications sur le contrôle de ces entreprises.

Elle est construite à partir des déclarations de prestations de service reçues par les inspections du travail. La transposition en droit français de la directive européenne 96/71/CE du 16 décembre relative au détachement de travailleurs pose les principes des conditions d'emploi des travailleurs détachés. Le décret n°2007-1739 du 11 décembre 2007 relatif au détachement transnational de travailleurs et, modifiant le code du travail, impose un certain nombre d'obligations aux prestataires de service étrangers afin de veiller au respect des règles minimales en matière de droit du travail¹.

L'article R. 342-8 du code du travail précise les conditions d'exercice de la prestation étrangère de service, en imposant aux entreprises qui détachent des salariés dans ce cadre, d'en faire préalablement la déclaration auprès de l'inspection du travail du lieu où s'effectue la prestation ou du premier lieu de l'activité si la prestation doit se poursuivre dans d'autres lieux.

La collecte des données se fait par l'intermédiaire d'un questionnaire transmis annuellement aux services départementaux de la main d'œuvre étrangère de la direction du travail et de la formation professionnelle. Outre les données concernant les déclarations, les services MOE de la direction du travail rassemblent également dans ce questionnaire, les informations quantitatives sur les contrôles effectués sur ces entreprises, qu'elles aient ou non fait une déclaration préalable à leur intervention sur le territoire.

¹ Cf précis de réglementation sur le travail illégal – janvier 2008 - DILTI

Présentation synthétique des résultats de l'enquête 2007

- En 2007, la pratique de la prestation de service internationale prend en France un nouvel essor qui se caractérise notamment par le nombre sans précédent de déclarations effectuées et par conséquent du nombre de salariés détachés (respectivement 17 000 et 68 000 en 2007 versus 10 000 et 38 000 en 2006) ;
- Les concentrations régionale ou sectorielle restent fortes. En effet, même si les déclarations sont effectuées plus largement sur l'ensemble du territoire national, les régions frontalières continuent d'en concentrer une majeure partie. De plus, le secteur du BTP avec 55% des déclarations reste le secteur le plus concerné par le recours à des prestataires étrangers ;
- Suite à l'ouverture progressive du marché du travail aux ressortissants des Etats ayant adhéré à l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, qui est entrée en vigueur en juin 2006, les déclarations des Nouveaux Etats Membres doublent en un an et représentent désormais la moitié des déclarations et la première source de main d'œuvre détachée. La Pologne conserve une place tout a fait dominante, puisque ce pays représente un tiers des déclarations dont 71 % dans le secteur du BTP.
- Le nombre moyen de salariés par déclaration évolue peu, tout comme la durée moyenne de détachement sur le territoire national. On estime cependant à 3,4 millions le nombre de jours d'emploi détachés dont près de 2 millions de jours pour le BTP à lui seul.
- Le taux de déclaration estimé des interventions demeure d'évidence très variable selon le pays d'origine et le secteur d'activité et serait en hausse en regard aux années précédentes. L'estimation du nombre total de salarié détaché serait compris entre de 210 000 salariés et 300 000 salariés en 2007.

I. Taux de réponse et représentativité

En 2007, 85 services départementaux d'inspection du travail du régime général ont répondu à notre enquête. Ce chiffre est en hausse par rapport aux deux années précédentes (respectivement 77 et 82 départements).

Les services de l'inspection du travail de l'agriculture ont fourni des statistiques pour 80 départements dont 28 départements pour lesquels aucune déclaration n'a été enregistrée. Les enquêtes précédant l'année 2006 sous-estimaient fortement le poids de l'agriculture puisque l'enquête de 2005 a été uniquement renseignée par l'inspection du travail et celle de 2004 en grande majorité par celle-ci et peu par l'inspection du travail de l'agriculture (ITEPSA).

Bien que la répartition géographique en 2007 montre une meilleure couverture du territoire que les années précédentes, plusieurs départements n'ont pas répondu cette année alors qu'ils l'avaient fait en 2006 : ceci concerne la Corrèze, la Haute-Corse, l'Eure, le Gers, l'Indre-et-Loire, et la Haute-Marne, le Vaucluse, soit six départements. Ces départements totalisaient une centaine de déclarations en 2006.

Carte 1 : Taux de réponse par département en 2007²

DDTEFP

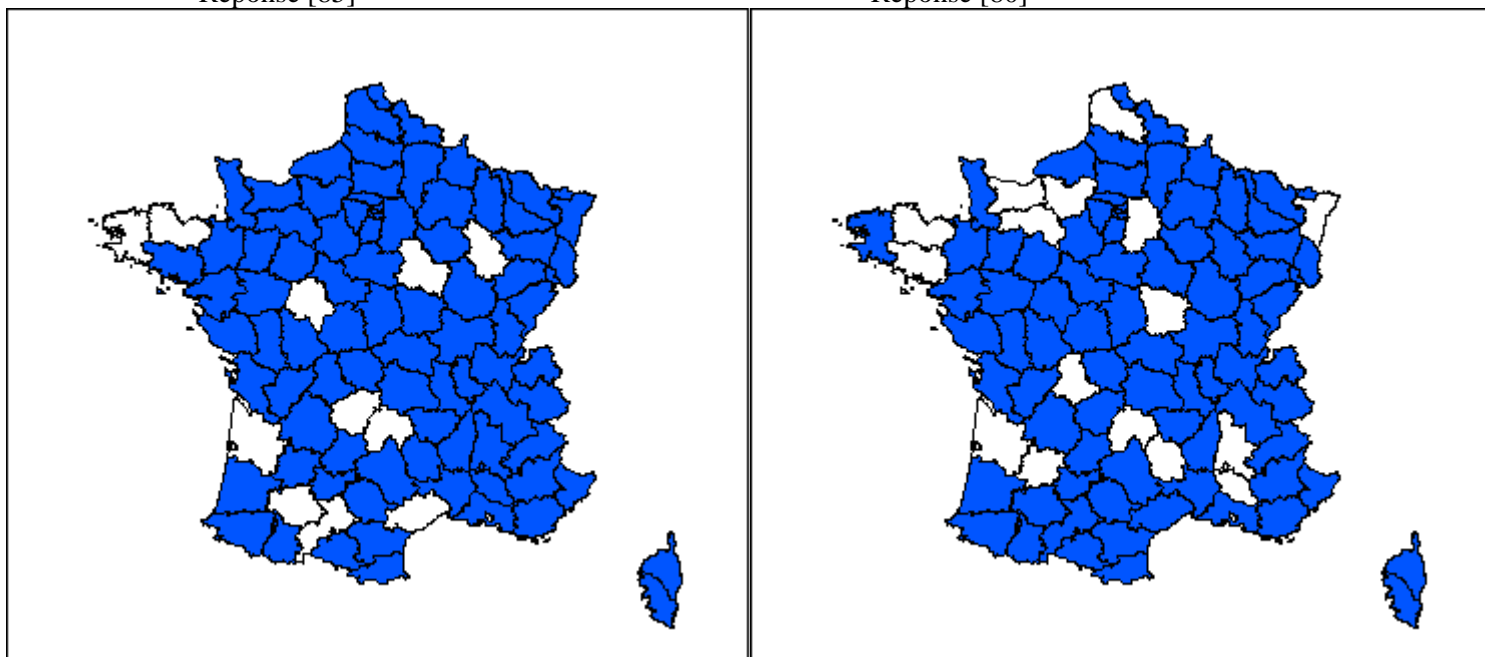
Non réponse [11]

Réponse [85]

ITEPSA

Non réponse [16]

Réponse [80]



² Les cartes établies pour les années précédentes se trouvent en annexe 1.

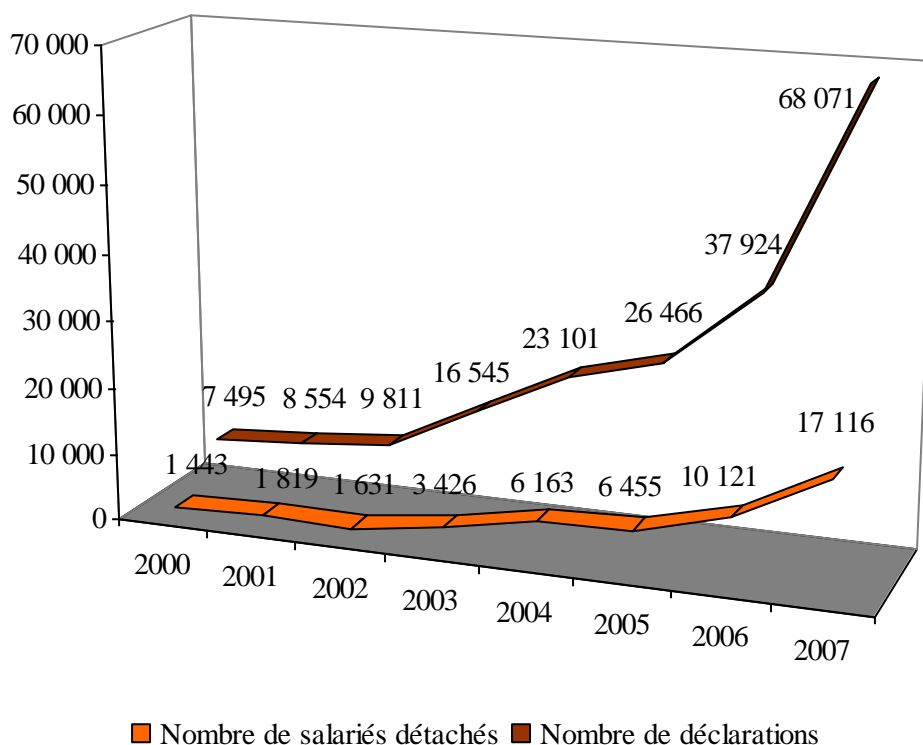
II. Analyse des déclarations

21. Le nombre de déclarations atteint un niveau inédit

21.1 Dix-sept mille déclarations ont été effectuées en 2007 ...

Hors inspection du travail des transports et hors correction des départements qui n'ont pas répondu, le nombre des déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères est de plus de 17 100 en 2007 (+ 69 % par rapport à 2006) et concernent 68 000 salariés détachés (+ 79 %).

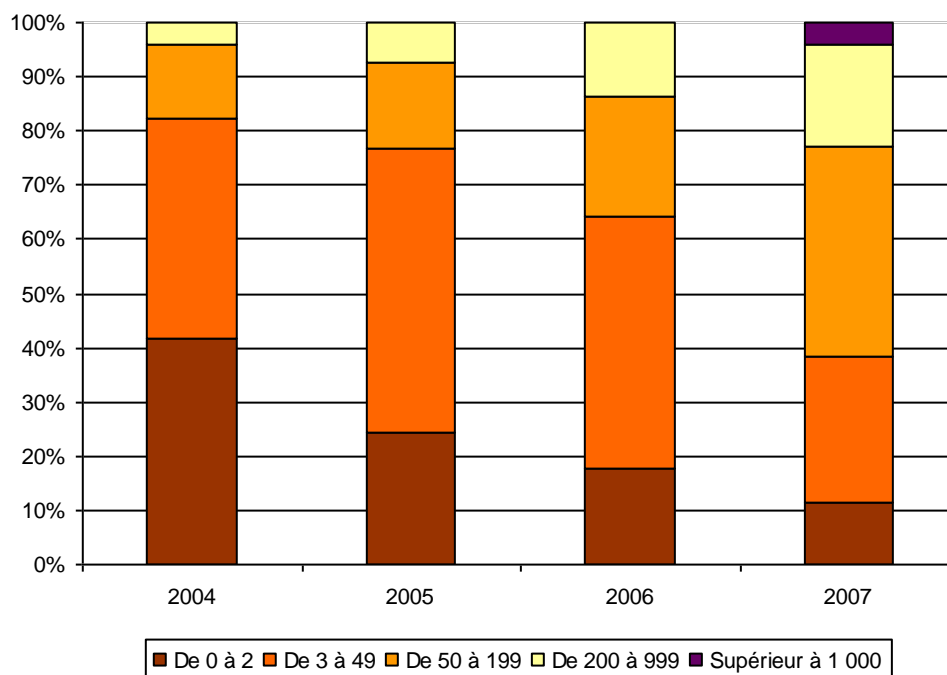
Graphe 1 : Évolution du nombre de déclarations de prestations de services reçues et de salariés détachés depuis 2000



L'accroissement du nombre de déclarations se constate également au sein d'un même département où le nombre de déclarations devient de plus en plus important. En 2007, plus de la moitié des départements (55) déclarent recevoir plus de 50 déclarations contre 45 départements en 2006, 24 en 2005 et 17 départements en 2004.

On constate, en outre, une hausse sensible du nombre de départements où plus de mille déclarations ont été effectuées : de zéro en 2004, celui-ci est passé à 5 en 2007.

Graph 2 : Répartition du nombre de déclarations par département depuis 2004



Lecture : Le nombre de département ayant reçu 0 à 2 déclarations représente 40 % en 2004 et un peu plus de 10% en 2007. A contrario, le nombre de départements ayant reçu plus de 1 000 déclarations est de 0% en 2004 et de 4% environ en 2007.

21.2 ... induisant une croissance moyenne de 69 % par rapport à 2006.

Sept mille déclarations supplémentaires ont été enregistrées en 2007, soit une croissance moyenne de 69 % pour l'ensemble des secteurs.

Chaque secteur bénéficie amplement de cette croissance, y compris le BTP, qui avec plus de 3 000 déclarations supplémentaires enregistre une croissance de 55 %. Le secteur industrie, avec 1 250 déclarations supplémentaires, enregistre une croissance de 64%. Le secteur d'entreprise temporaire de travail et le secteur « autre » enregistrent, quant à eux, environ mille déclarations supplémentaires ce qui engendre des taux de croissance sans précédent (respectivement 165 % et 220 %). Enfin, le secteur agricole enregistre une croissance de 46 % pour 300 déclarations supplémentaires en 2007.

Tableau 1 : Évolution du nombre des déclarations par secteur d'activité depuis 2004

	AGR	BTP	DEM	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL
2004	99	1 550	2	65	1 412	126	359	330	3 943
2005	198	3 826	10	120	1 416	158	223	504	6 455
2006	665	6 160	9	152	1 963	100	646	426	10 121
2007	972	9 558	0	204	3 218	189	1 664	1 311	17 116

Evolution

<i>Nombre de déc. supplémentaires</i>	307	3 398	ns	52	1 255	89	1 018	885	6 995
<i>2006/2007</i>	46%	55%	ns	34%	64%	89%	158%	208%	69%
<i>depuis 2004</i>	mult. 10	mult. 6	ns	mult. 3	mult. 2	mult. 0,5	mult. 5	mult. 4	mult. 4

Globalement, l'analyse sur la période permet de constater que le secteur agricole a vu ce nombre multiplié par dix en quatre ans, alors que le secteur du BTP voyait son nombre de déclarations sextupler et celui des entreprises temporaires quintupler.

Pour l'ensemble des secteurs, le nombre de déclarations de prestation de service étrangère a été multiplié par quatre en quatre ans.

Il est nécessaire de rappeler ici que ce taux de croissance englobe à la fois :

- la croissance réelle de l'activité ;
- l'amélioration du suivi statistique ;
- l'augmentation du taux de déclaration des entreprises du fait de la meilleure connaissance de la réglementation et de l'expérience.

Selon les directions départementales du travail, ces trois effets se conjuguent dans les taux de croissance constatés ces dernières années.

Etabli à partir d'un sous échantillon composé des départements ayant répondu en 2005, 2006 et 2007³, la croissance réelle du nombre de déclarations est évaluée à 57 % entre 2006 et 2007, et à 54 % entre 2005 et 2006. Pour les salariés détachés déclarés, ces taux sont respectivement de 61 % et de 36 %.

Ainsi, 12 % de la croissance constatée entre 2006 et 2007 proviendrait d'une amélioration du recueil des données statistiques (19 % pour les salariés).

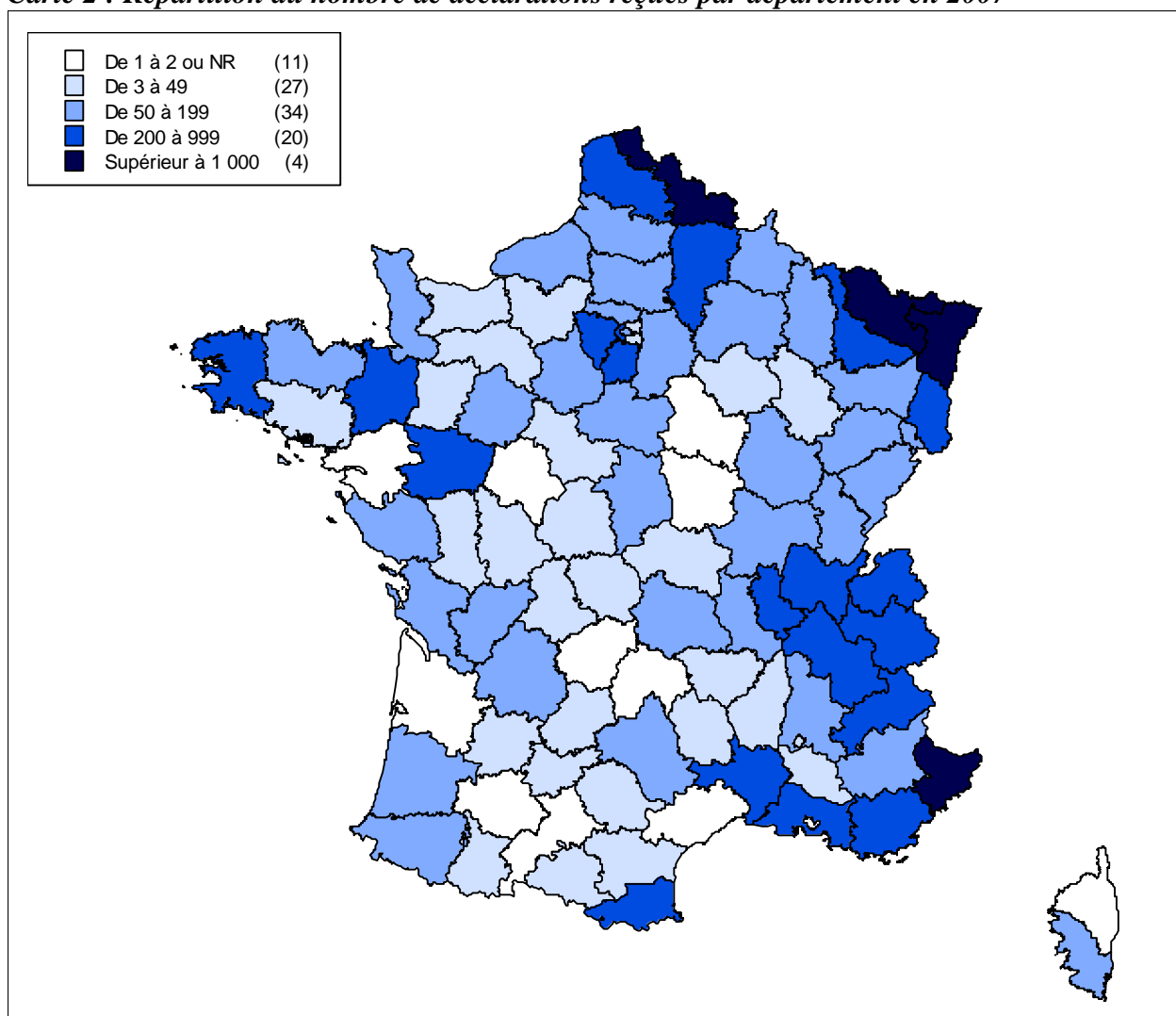
³ Echantillon constitué de 61 départements ayant répondu en 2005, 2006 et 2007 qui représente 82% des déclarations faites en 2007

22. La forte concentration régionale ou sectorielle est maintenue

22.1 La moitié des déclarations est faite dans 10 départements

Conformément à ce qui a été souligné en 2005 et en 2006, les régions frontalières de l'Est et du Nord de la France recueillent le plus grand nombre de déclarations de détachement. Cette « sur » représentation peut être expliquée par la forte présence dans ces régions de firmes provenant de pays frontaliers qui, de fait, connaissent mieux leur obligation de déclaration préalable que les firmes issues d'Etats géographiquement plus éloignés.

Carte 2 : Répartition du nombre de déclarations reçues par département en 2007⁴

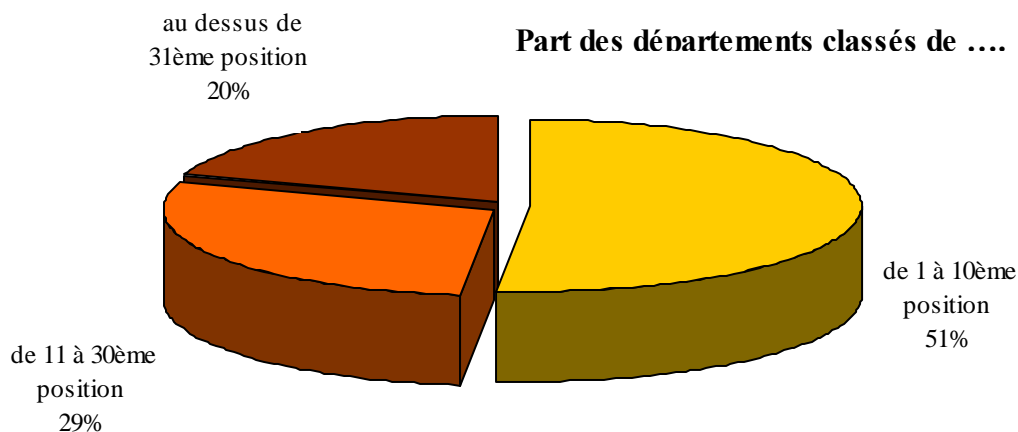


Ainsi, les 5 principaux départements accueillants sont frontaliers (Moselle, Bas-Rhin, Alpes-Maritimes, Nord et Haute-Savoie) et rassemblent le tiers des déclarations. Pour le 5 départements suivants, seuls le Var et l'Isère ne sont pas frontaliers.

⁴ Les cartes établies pour les années précédentes se trouvent en annexe 1.

A l'inverse, plus de soixante départements ne concentrent qu'un cinquième des prestations déclarées.

Graph 3 : Concentration départementale des déclarations en 2007



Au niveau sectoriel, la répartition des déclarations montre que les activités tendent à se concentrer dans un petit nombre de départements. Plus de la moitié des déclarations effectuées dans les secteurs industriel et agricole l'ont été dans seulement cinq départements. Le département des Alpes-Maritimes concentre à lui seul 11 % des déclarations faites pour le BTP, tandis que la Moselle reçoit une déclaration sur cinq pour le secteur industriel et la Meurthe-et-Moselle 14 % des déclarations des entreprises de travail temporaire.

Tableau 2 : Répartition des déclarations par secteur d'activité sur les départements les plus significatifs en 2007

Poids	AGR	BTP	DEM	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre
Premier département	13%	11%	ns	27%	20%	34%	14%	27%
3 premiers départements	39%	29%	ns	52%	45%	53%	32%	40%
5 premiers départements	58%	46%	ns	72%	54%	68%	42%	53%

Lecture : 39% des déclarations effectuées dans le secteur agricole sont localisées dans les trois départements enregistrant le plus de déclarations dans ce domaine d'activité.

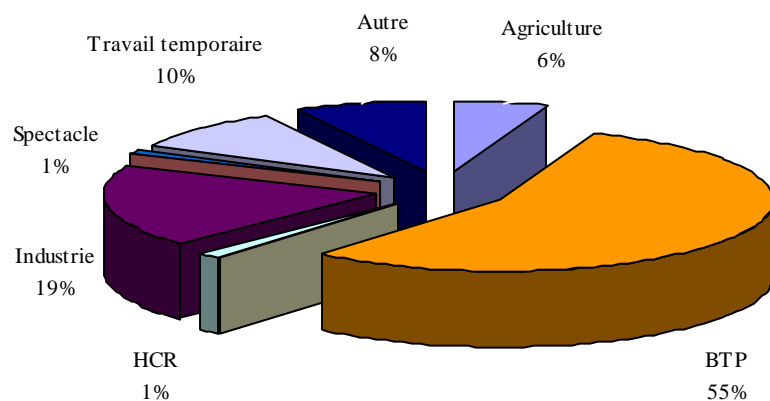
22.2 Près de dix mille déclarations concerne le BTP

Représentant plus de la moitié des déclarations (55%), le secteur du BTP reste, avec 9 558 déclarations, le plus importateur de prestations étrangères, loin devant l'industrie (3 218 déclarations, 19% du total) et le travail temporaire (1 664 déclarations, 10% du total).

Au final, la quasi-totalité (98%) des déclarations est le fait de quatre secteurs (BTP, industrie, travail temporaire et agriculture). Le BTP et l'industrie totalisent les trois quarts à eux seuls.

A l'autre bout de l'échelle, trois secteurs (Déménagement, Spectacles et HCR) font entre 0% et 1 % chacun.

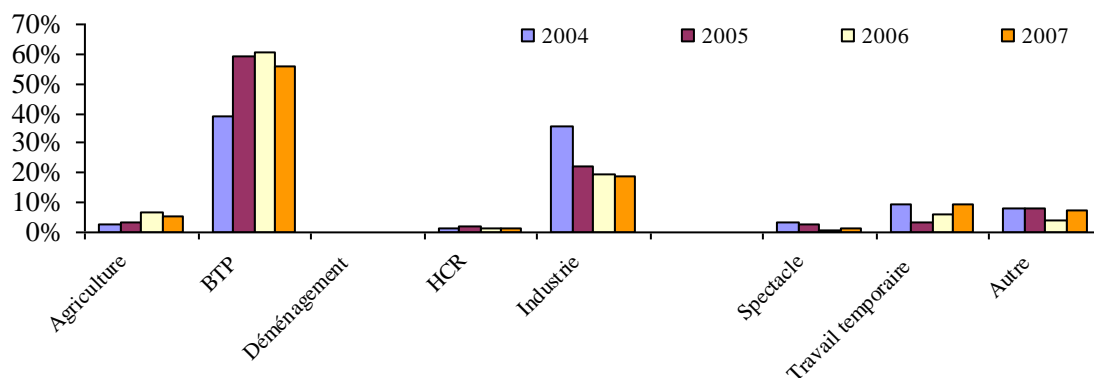
Graphe 4 : Répartition sectorielle des déclarations en 2007



Les fortes croissances enregistrées cette année ont engendré une légère modification du poids de chaque secteur sur la période d'analyse. Les secteurs agricoles, industriels et du BTP voient leur part se réduire par rapport à 2006, au profit du secteur de travail temporaire et du secteur « autre ».

Ce dernier, par nature difficile à analyser du fait de son hétérogénéité, connaît la plus forte croissance de tous les secteurs puisque le nombre de déclarations triple. Composé d'activités diverses allant de la banque au tourisme en passant par les prestations informatiques, ces chiffres sont vraisemblablement sous-estimés car le nombre de déclarations effectuées paraît faible au regard du nombre de dossiers détachement d'étrangers hors UE autorisés par les services départementaux de la main d'œuvre étrangère. En particulier, les échanges intragroupes ne sont pas pris en compte pour la région Ile-de-France.

Graphe 5 : Évolution de la répartition sectorielle depuis 2004



L'analyse de la couverture sectorielle par département montre une grande variation des déclarations en fonction des secteurs. Ainsi, pour les secteurs des HCR et des spectacles, seul un département sur cinq enregistre des déclarations. Pour le secteur des spectacles, il existe vraisemblablement une forte sous-estimation du nombre de déclarations. En revanche, pour le HCR, il y a très peu de détachement puisqu'il n'y a pratiquement pas de sous-traitance. Seule l'hôtellerie pourrait éventuellement avoir des prestataires pour des sous-traitance de technicité ménage surveillance.

Avec seulement 9 départements n'enregistrant aucune déclaration pour le BTP, la prestation dans ce secteur est présente sur l'ensemble du territoire.

Pour les autres secteurs, le taux de déclaration par département est d'environ deux sur trois :

- 31 départements n'enregistrent aucune déclaration dans l'industrie ;
- 33 départements dans l'agriculture ;
- 35 départements pour le secteur « Autres »
- 39 départements pour les ETT.

Cette couverture départementale semble refléter les pratiques dans les secteurs considérés, dans la mesure où il est certain que l'industrie et l'agriculture se concentrent dans des pôles (zones industrielles ou agricoles) bien déterminés.

23 Pourtant, certaines évolutions sont remarquables

23.1 Les déclarations des nouveaux Etats membres doublent en un an

En application des principes de la liberté de circulation des personnes et de la liberté de prester des services⁵, les ressortissants des 26 Etats membres de l'Union européenne et des 3 Etats membres de l'AELE (Islande, Norvège et Liechtenstein) ainsi que la Suisse ne sont plus soumis à détenir une autorisation de travail lorsqu'ils sont détachés temporairement en France pour la réalisation d'une prestation de services. Cette réglementation a permis l'ouverture progressive du marché du travail national aux ressortissants de ces Etats⁶, qui est entrée en vigueur en mai 2006.

Par conséquent, avec un nombre de déclarations qui a quasiment doublé en un an, les nouveaux Etats membres (NEM)⁷ affichent la plus forte progression de toutes les zones géographiques d'origine et fait apparaître que l'origine des prestataires de services se diversifie bien au-delà des traditionnels pays limitrophes.

	2004	2005	2006	2007
Total des déclarations	3 845	6 455	10 121	17 116
Dont UE 15	2 922	4 569	5 914	8 672
Dont Membres depuis 2004	801	1 590	3 660	7 000
Dont Membres depuis 2007	40	87	122	740
Pays Tiers	82	209	425	704

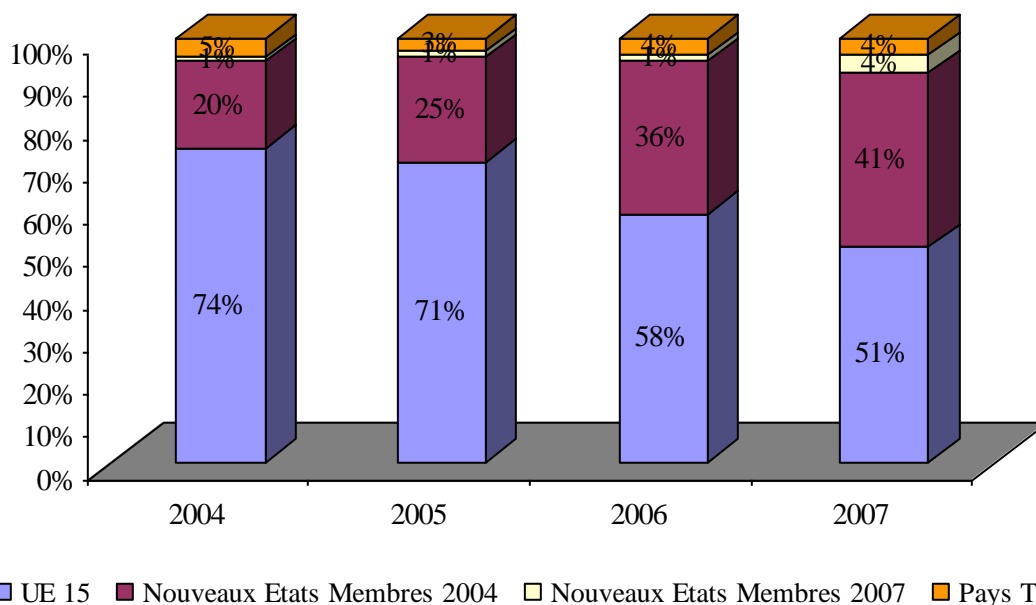
Leur part dans le total des déclarations augmente fortement, passant de 21 % en 2004 à 45 % en 2007 (dont 4 % pour les Etats entrés en 2007).

⁵ La libre circulation des travailleurs salariés est assurée par l'article 39 du Traité de Rome du 25 mars 1957 ainsi que par l'article 1er du Règlement européen n° 1618/68/CEE du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, par la Charte communautaires des droits sociaux fondamentaux des travailleurs du 9 décembre 1989 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000. Le droit de prester librement des services a été consacré par l'article 49 du Traité. Lorsque la réalisation de la prestation implique un déplacement temporaire de salariés, cette situation relève de la Directive européenne n° 96/71/CE du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.

⁶ Cette ouverture ne concerne pas Chypre et Malte, qui bénéficient depuis leur entrée dans l'UE d'un libre accès au marché du travail.

⁷ Il s'agit des pays suivants : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, soit les dix pays entrés dans l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004 et ayant rejoint l'Union le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie. Ces deux pays sont parfois traités séparément dans la rubrique « Nouveaux Etats »).

Graph 6 : Évolution de la répartition des déclarations en fonction des zones d'origine⁸ des prestataires depuis 2004



L'analyse par secteur permet préciser ces mouvements de main d'œuvre.

Tableau 3 : Répartition des déclarations par secteur d'activité en fonction des zones d'origine des prestataires en 2007

	AGR	BTP	DEM	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	Total
UE 15	655	4 062	0	194	2 193	39	752	777	8 672
N.E.M.	315	5 243	0	9	832	86	903	352	7 740
Pays tiers	2	253	0	1	193	64	9	182	704
Part relative									
UE 15	67%	42%	ns	95%	68%	21%	45%	59%	51%
N.E.M.	32%	55%	ns	4%	26%	46%	54%	27%	45%
Pays tiers	0%	3%	ns	0%	6%	34%	1%	14%	4%

A/ Les secteurs dont plus de la moitié des déclarations proviennent des nouveaux Etats Membres

En 2007, désormais, la moitié des déclarations du **BTP** proviennent de ces pays. Si ce n'est Chypre, Malte et l'Estonie, chaque pays composant le groupe des nouveaux Etats Membres déclarent, en 2007, au moins une prestation en France dans ce secteur.

⁸ Outre les NEM et les Nouveaux Etats, définis plus haut, l'UE-15 comprend les 15 pays membres de l'Union Européenne avant l'élargissement de mai 2004. Les pays tiers sont tous les autres pays non compris dans l'une des trois catégories précédentes.

Dans le secteur du **travail temporaire**, la part représente 54% du total (22% en 2006). En particulier, le nombre de déclarations en provenance de Pologne, de Hongrie et de Slovaquie augmente très fortement puisqu'il passe de 141 en 2006 à 903 en 2007⁹.

Bien que le secteur des **spectacles** reste soumis à des difficultés d'analyse qui lui sont propres (spécificité du secteur et sous-déclaration des prestations effectuées), la part des nouveaux Etats membres passe, sous l'impulsion de la Pologne, de 16% à 46% des déclarations.

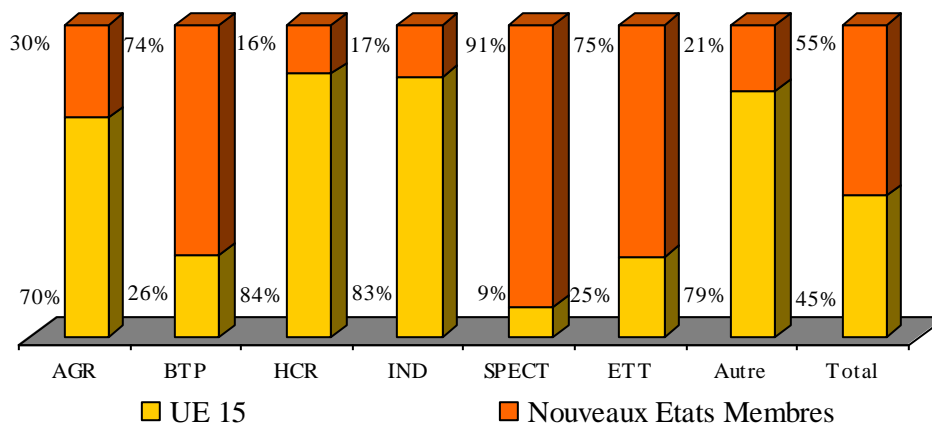
B/ Les secteurs dont plus de la moitié des déclarations proviennent des membres de l'UE 15

Dans le secteur de **l'industrie** le nombre de déclarations émanant de prestataires provenant de pays issus de l'UE-15 représente plus des deux tiers (68%) du total du secteur.

Dans **l'agriculture**, les déclarations provenant de l'UE représentent 67% du total du secteur. Sous l'impulsion de l'Espagne, de nombreuses déclarations dans le secteur concernent des travaux de maraîchage. Pour les entreprises polonaises et slovaques, il s'agit d'activités liées au bûcheronnage. Enfin, avec 95% des déclarations provenant de l'UE-15, le secteur des **HCR** reste très largement dominé par des firmes provenant de pays géographiquement proches, notamment du Royaume-Uni, qui concentre trois quarts des déclarations du secteur.

L'analyse en terme de déclarations supplémentaires permet également d'apporter un éclairage à la nouvelle importance de ces pays.

Graphe 7 : Part de la croissance par zone géographique en 2007



Nombre de déclarations supplémentaires par secteur

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	Total
UE 15	220	743	43	989	7	248	517	2 758
N.E.M.	93	2 111	8	197	68	726	137	3 340

⁹ Cette croissance peut être nuancée en indiquant que, le questionnaire portant sur les déclarations d'intervention reçues par les inspections du travail (régime général et agricole) au titre de l'article R.342-8 du code du travail alors que les entreprises de travail temporaire sont visées par l'article R 342-9-CT, la DILTI n'est pas en mesure de séparer la croissance réelle du phénomène de la croissance due à une meilleure intégration des ETT dans le questionnaire.

Ainsi, la part des déclarations supplémentaires en provenance des NEM dans la croissance totale constatée, est due pour les trois quarts aux secteurs du BTP, du spectacle, et des ETT.

A l'inverse, la croissance des cinq autres groupes sectoriels identifiés provient de la croissance des déclarations des 15 pays ressortissants de l'Union européenne. Du fait des poids très différents de chacun de ses secteurs, la croissance entre 2006 et 2007 est due pour 55 % aux déclarations des nouveaux Etats membres.

23.2 Les prestations étrangères ont donné lieu à 3,4 millions de jours d'emploi détachés

En moyenne, de quatre salariés détachés par déclaration, ce chiffre fait preuve depuis 2004 d'une grande stabilité. L'année 2007 voit une légère hausse de ce ratio. Cette moyenne se retrouve pour l'ensemble des secteurs excepté le HCR dans lequel la moyenne de salariés détachés serait d'une vingtaine de salariés ainsi que le secteur du spectacle, dans lequel la moyenne serait d'une dizaine de salariés et le travail temporaire, où la moyenne serait de 2,5 salariés.

Tableau 4 : Évolution du nombre moyen de salariés par déclaration depuis 2001

2001	2003	2004	2005	2006	2007
6,2	4,8	4,0	4,1	3,8	4,0

En 2007, 3,4 millions de jours de présence et/ou travaillés sur le territoire national

Tableau 5 : Répartition sectorielle du nombre de jours d'emplois détachés (en milliers de jours) depuis 2004

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL
2004	46	74	ns	83	12	25	61	300
2005	44	503	186	196	25	12	146	1 112
2006	152	804	431	213	10	49	50	1 708
2007	281	1 997	390	259	55	198	206	3 385

Le questionnaire nous permet de dénombrer 3,4 millions de jours de salariés détachés en 2007 (1,7 million en 2006 et 1,1 million en 2005). Cet indicateur couvre des pratiques de détachement très variables. En effet, en fonction du secteur et du pays d'origine, les prestations peuvent s'étaler sur quelques semaines (voire quelques jours) ou sur plusieurs mois (voire plus d'un an)¹⁰.

Le BTP réalise, à lui tout seul, près de 2 millions de jours, soit 60% du total. Viennent ensuite les HCR (12%), l'agriculture et l'industrie (8%), les secteurs « autre » et travail temporaire (6% chacun) et le secteur des spectacles (2%).

¹⁰ Bien qu'un travail d'homogénéisation et de cohérence ait été effectué sur cette variable conformément aux années précédentes, l'addition de durées différentes pour plusieurs salariés informe du nombre de jours de présence et/ou travaillés sur le territoire national. Cette agrégation ne nous permet cependant pas de dissocier les lectures entre deux salariés à 90 jours chacun ou un salariés à 30 jours et un salarié à 150 jours (voire un salarié à 1 jour et un salarié à 179 jours).

- le secteur du BTP comprend des phénomènes très disparates qu'il est difficile de schématiser. Bénéficiant d'une bonne couverture départementale, le volume d'heures représente à la fois des prestations de courte durée portant sur des nombres de salariés importants comme des prestations portant sur des durées longues avec peu de salariés¹¹. Ce volume correspondrait à 5 500 emplois équivalent temps plein détachés en France dans le secteur du BTP¹² ;
- Bien qu'il ne représente que 1% des déclarations, le secteur des HCR montre un volume important de jours travaillés. Il s'agit principalement du détachement de salariés britanniques dans le cadre de prestations concentrées sur les mois d'hiver. En Savoie, plus de 2 000 salariés sont recensés pour une durée de détachement de 100 jours en moyenne. Ce volume en Savoie représente plus de la moitié de la durée dans ce secteur. Le département de l'Isère montre le même phénomène avec plus de 1 600 salariés détachés en moyenne pour 90 jours ;
- Dans le secteur de l'agriculture, ce volume correspond à un comportement de la prestation agricole plutôt homogène sur le territoire. En simplifiant, 60 salariés sont détachés entre 2 et 3 mois sur les deux tiers des départements ;
- Dans le secteur industriel, 15% du volume de jours travaillés est effectué dans trois départements (Nord, Moselle et Bouches-du-Rhône), pour lesquels près de 6 000 salariés sont détachés pour des durées très courtes (entre 5 et 8 jours).

La durée moyenne par salarié est de 60 jours

Tableau 6 : Durée moyenne et durée maximale des détachements par secteur d'activité (en jours) depuis 2004

	2004		2005		2006		2007	
	Moy	Max	Moy	Max	Moy	Max	Moy	Max
AGR	87	289	67	120	65	275	77	470
BTP	34	120	43	213	66	390	54	436
HCR	49	87	55	140	82	168	60	100
IND	49	158	52	347	48	297	48	253
SPECT	63	120	46	148	23	116	24	108
ETT	33	59	40	201	46	217	64	423
Autre	70	310	61	240	56	160	65	561
TOTAL	54	310	50	347	56	390	60	561

En 2007, la durée moyenne par salarié est de 60 jours, ce qui est assez stable depuis quatre ans. Cette moyenne recouvre des réalités différentes selon les secteurs : ainsi, la durée moyenne dans l'industrie est de 48 jours en 2007 alors que cette durée est de 77 jours dans l'agriculture. La

¹¹ Les combinaisons entre le nombre de prestations, le nombre de salariés détachés et la durée sont toutes présentes.

¹² Ce calcul correspondrait à la succession de périodes de détachement aboutissant à des durées continues d'emploi sur le territoire national.

durée moyenne est de 54 jours dans le BTP, de 60 jours dans les HCR et de 64 jours dans le travail temporaire.

En raison de leurs spécificités, le secteur des spectacles et le secteur « Autres » sont mentionnés mais ne peuvent être comparés aux autres.

Par ailleurs, si la durée minimale inscrite dans les déclarations est quelques jours pour chaque secteur, la durée maximale de prestation est en revanche assez distincte selon les secteurs et tend à s'allonger :

- Pour le BTP, la durée maximale de 4 mois en 2004 est passée à 436 jours en 2007 (près de 15 mois) ;
- Dans l'agriculture, la durée maximale est passée de 289 jours (9,5 mois) en 2004 à 470 jours (15,5 mois) en 2007 ;
- Dans le secteur des entreprises temporaires ce chiffre est passé de 2 à 14 mois sur la période.
- Enfin, malgré la baisse constatée les trois dernières années dans le secteur de l'industrie, la durée maximale est passée de 158 jours (5 mois) à 253 jours (8 mois) entre 2004 et 2007.

23.3 La hiérarchie des départements se modifie

Avec un quart des déclarations du secteur contre moins d'un cinquième en 2006, la région Rhône-Alpes devient la seconde région de France pour les prestations agricoles alors qu'elle était en 2006 derrière le Languedoc Roussillon (2^{ème} position) et la région PACA (1^{ère} position).

Cette région fait de même pour le BTP en passant de la quatrième place en 2006 à la deuxième en 2007 (respectivement 9% et 19%). Ce nouveau positionnement est dû principalement à la croissance exponentielle enregistrée dans les Alpes-Maritimes¹³ (+164%). La première place est toujours détenue par la région Rhône Alpes

En ce qui concerne l'industrie, il est frappant de constater la forte hausse enregistrée dans la région Nord-Pas-de-Calais (+164%).

Par ailleurs, bien que concernant un secteur où le nombre de déclarations est faible, celui des HCR, on constate que la Bretagne devient une destination importante puisque sa part dans les déclarations du secteur passe de 7% à 34% et dépasse même la région Rhône-Alpes qui, en 2006, concentrait près des deux tiers des déclarations du secteur.

Enfin dans le secteur du travail temporaire, on constate une répartition des déclarations plus homogène sur l'ensemble du territoire : en effet, alors qu'en 2006, la Lorraine et l'Alsace concentraient près des deux tiers des déclarations du secteur, ces deux régions rassemblent en 2007

¹³ Cette croissance s'explique en grande partie par de meilleures remontées statistiques en provenance des sections d'inspection.

moins d'un tiers des déclarations. Les régions Rhône-Alpes, PACA, Pays-de-Loire et Ile-de-France progressent fortement.

III. Analyse des nationalités des entreprises déclarantes

31 Près de la moitié des déclarations sont effectuées par la Pologne et l'Allemagne

Respectivement premier et deuxième pays déclarant, la **Pologne** et l'**Allemagne** totalisent 8 377 déclarations, soit presque la moitié du total de déclarations recensées en France en 2007. Elles effectuent par ailleurs 3 506 déclarations supplémentaires par rapport à l'année 2006, soit la moitié de l'accroissement total du nombre de déclarations.

Tableau 7 : Répartition sectorielle des déclarations pour la Pologne et l'Allemagne en 2007

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL	Ev. An.	Déc sup.
Pologne	101	3886	3	572	44	694	147	5447	88%	2557
Allemagne	40	1828	4	774	3	88	193	2930	48%	949
Part	15%	60%	3%	42%	25%	47%	26%	49%		

La **Pologne**, dont les déclarations constituent près d'un tiers du total, voit sa part relative s'accroître régulièrement depuis 2004. Avec plus de 5 400 déclarations, elle s'affirme sans conteste comme le premier pays d'origine et creuse l'écart avec les autres pays – en 2007, le nombre de déclarations supplémentaires effectuées par ce pays (2 557) est près de 2,7 fois plus élevé que celui réalisé par l'Allemagne. 71% des prestations sont effectués dans le secteur du BTP, 13 % dans celui du travail temporaire et 11% dans l'industrie. Si les entreprises interviennent indifféremment dans la grande majorité des départements français, les Alpes-Maritimes, l'Isère et la Savoie sont les premiers départements d'accueil (respectivement 11 %, 6 % et 6 %).

Malgré la poursuite de sa baisse relative depuis quatre ans, l'**Allemagne** demeure le deuxième pays déclarant avec plus de 2 900 déclarations en 2007. 62 % des prestations sont effectués dans le secteur du BTP et 26 % dans celui de l'industrie, secteur où ce pays est en tête avec près d'un quart des déclarations. Regroupés, les deux départements alsaciens et la Moselle concentrent les deux tiers des prestations. Ces dernières sont très nettement liées au secteur du BTP (70 % du total).

32. Différentes croissances sont observées parmi les pays à intervention régulière

Le groupe de pays qui suit est composé de huit nations qui, à l'exception de la **Slovaquie**, de la **Roumanie** et de la **Suisse**, étaient toutes membres de l'UE-15. Ces pays ont en commun de déclarer entre 600 et 1 000 prestations, soit un niveau élevé d'interventions.

Avec 6 602 déclarations, l'ensemble représente 39% du total. 2 430 déclarations supplémentaires proviennent de celui-ci, soit plus d'un tiers de l'accroissement total.

32.1 L'Espagne et le Luxembourg accroissent leurs interventions d'un tiers

Tableau 8 : Répartition sectorielle des déclarations pour l'Espagne et le Luxembourg en 2007

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL	Ev. An.	Déc sup.
Espagne	575	316	0	28	2	0	7	928	33%	231
Luxembourg	1	305	0	257	0	410	16	989	31%	236
<i>Part</i>	<i>59%</i>	<i>6%</i>	<i>0%</i>	<i>9%</i>	<i>1%</i>	<i>25%</i>	<i>2%</i>	<i>11%</i>		

L'**Espagne** maintient sa place de premier pays dans le secteur de l'agriculture avec près de 60 % des déclarations du secteur (contre 61,5 % en 2006). Les prestations sont localisées à 65 % dans les départements agricoles composant la région Languedoc-Roussillon (Aude, Gard, Hérault, Lozère Pyrénées-Orientales).

Avec un nombre de déclarations en hausse d'un tiers, le **Luxembourg** devient le troisième pays d'origine. Un rééquilibrage au profit du BTP et de l'industrie semble s'opérer puisque les déclarations émanant d'entreprises de travail temporaire ne représentent plus que 41 % du total contre 55 % en 2006. Du fait de la proximité géographique, près des trois quarts des déclarations se concentrent en Lorraine.

32.2 2 000 déclarations supplémentaires pour l'Italie, le Portugal, la Slovaquie et la Roumanie

Tableau 9 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays qui entament leur croissance en 2007

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL	Ev. An.	Déc sup.
Slovaquie	161	573	0	66	0	61	85	946	87%	439
Roumanie	29	440	1	67	1	36	106	680	530%	572
Italie	1	344	9	304	2	1	58	719	311%	544
Portugal	9	369	6	185	12	117	16	714	129%	402
Suisse	8	344	0	121	10	9	218	710	108%	369
<i>Part</i>	<i>21%</i>	<i>22%</i>	<i>8%</i>	<i>23%</i>	<i>13%</i>	<i>13%</i>	<i>37%</i>	<i>22%</i>		

Respectivement cinquième et sixième du classement avec un nombre de déclarations en forte hausse (+ 87% et + 529%), la **Slovaquie** et la **Roumanie** symbolisent la montée en puissance des nouveaux entrants. Les prestations sont majoritairement liées au BTP.

Bien que membres de l'UE-15, l'**Italie** (+ 310%) et le **Portugal** (+ 129%) voient leur nombre de déclarations croître considérablement. Pour l'Italie, on observe un quadruplement du nombre de déclarations dans le BTP et dans l'industrie. Pour le Portugal, un doublement dans le BTP et une multiplication par dix dans le secteur des ETT.

La **Suisse** (+ 108 %) a un profil particulier puisque 31% de ses déclarations se font dans le secteur « Autres », où elle est le premier pays déclarant. La Suisse enregistre près de 630 déclarations en 2007 soit une hausse de 85 % par rapport à l'année précédente (après + 300 % en

2006). Cette très forte hausse s'explique principalement par la construction dans l'Ain du nouveau super anneau au centre européen de recherche nucléaire - fin des travaux en 2007 – qui représente 95 % des prestations de services du département et surtout un grande quantité de déclarations de nationalité suisse (secteur BTP et industrie)

32.3 La baisse du nombre de déclarations provenant de Belgique

Tableau 10 : Répartition sectorielle des déclarations pour la Belgique en 2007

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL	Ev. An.	Déc sup.
Belgique	1	463	12	406	7	6	21	916	-28%	-363
<i>Part</i>	<i>0%</i>	<i>5%</i>	<i>6%</i>	<i>13%</i>	<i>4%</i>	<i>0%</i>	<i>2%</i>	<i>5%</i>		

Déjà à l'œuvre en 2006, la baisse de la **Belgique** s'amplifie puisque ce pays effectue près de 370 déclarations de moins en 2007 qu'en 2006 (- 28%). En trois ans, sa part relative a été divisée par quatre (d'un cinquième des déclarations en 2005 à seulement un vingtième en 2007) et ce en raison d'une très forte baisse constatée dans le département du Nord, où le nombre de déclarations belges a été divisé par 2,5 pendant cette période. La moitié des prestations est effectuée dans le secteur du BTP et 45 % dans le secteur de l'industrie. Ceci marque un véritable changement par rapport à 2006, où l'écrasante majorité des prestations avaient lieu dans le secteur du BTP. Pour ce pays, la proximité géographique joue là aussi de façon flagrante puisque 70 % des prestations sont exécutées dans le Nord-Pas-de-Calais.

33. Les pays pour lesquels les déclarations sont régulières mais peu nombreuses

Nous avons retenu ici un ensemble hétérogène de pays/régions dont le nombre de déclarations se situe entre 100 et 500 déclarations en 2007. Composé d'anciens membres de l'UE, de NEM, de zones géographiques vastes et d'un ensemble résiduel « Autre » (7 rubriques au total), cet ensemble concentre 10% des déclarations.

Tableau 11 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à interventions irrégulières en 2007

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL	Ev. An.	Déc sup.
Autres	1	227	0	32	44	9	94	407	125%	226
Royaume-Uni	0	27	151	22	1	0	197	398	72%	166
Hongrie	0	155	0	29	8	103	6	301	169%	189
République Tchèque	21	109	0	82	12	5	2	231	141%	135
Irlande	20	13	0	38	0	118	9	198	321%	151
Asie	1	8	1	72	1	0	28	111	19%	18
Am. du Nord	0	4	0	48	13	0	42	107	215%	73
<i>Part</i>	<i>4%</i>	<i>6%</i>	<i>75%</i>	<i>8%</i>	<i>42%</i>	<i>14%</i>	<i>29%</i>	<i>10%</i>		

Ce troisième flux comprend deux nouveaux Etats membres (**Hongrie et République Tchèque**) en forte croissance (respectivement + 168% et + 141%). Partant d'une centaine de déclarations en 2006, ces pays s'inscrivent dans le trend général des autres pays entrants.

De son côté, **le Royaume-Uni** effectue la moitié de ses déclarations dans le secteur « Autres », où l'on trouve, pour au moins un quart d'entre elles, des activités traditionnelles liées à l'organisation de tours-opérateurs ou camping pendant la saison estivale.

Au-delà de ces déclarations effectuées pour le secteur touristique, au regard des informations complémentaires dont la Dilti dispose, il semble que nombre de salariés britanniques travaillent en France dans le cadre d'un détachement sans pour autant que la déclaration en soit faite. Ces travailleurs britanniques oeuvrent dans les services à la personne au profit des 300 000 résidents en France. Ces services sont divers (garde d'enfants, assistance pour personnes âgées, conseil fiscal ou immobiliers ect.). Comme les employeurs sont des particuliers, peu de déclarations sont faites alors que les salariés sont détachés et n'interviennent pas en emplois directs.

34. Les pays qui interviennent très occasionnellement

Sont retenus dans cette partie un ensemble lui aussi hétérogène de pays et de continents (17 rubriques au total) dont le nombre de déclarations est de moins de 100 déclarations annuelles en 2007.

Tableau 12 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays* à interventions circonstanciées en 2007

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL	Ev. An.	Déc sup.
Tous pays	3	147	17	115	29	7	66	384		
<i>Part</i>	<i>0%</i>	<i>2%</i>	<i>8%</i>	<i>5%</i>	<i>15%</i>	<i>0%</i>	<i>5%</i>	<i>2%</i>		

* Pays bas, Slovénie, Bulgarie, Danemark, Amérique Latine, Afrique, Croatie, Suède, Autriche, Turquie, Lituanie, Malte, Lettonie, Finlande, Chypre, Estonie, Grèce.

Les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) ne sont pas portés par la hausse constatée pour les autres nouveaux Etats membres, et voient même leur nombre de déclarations baisser (10 en 2007 contre 27 en 2006).

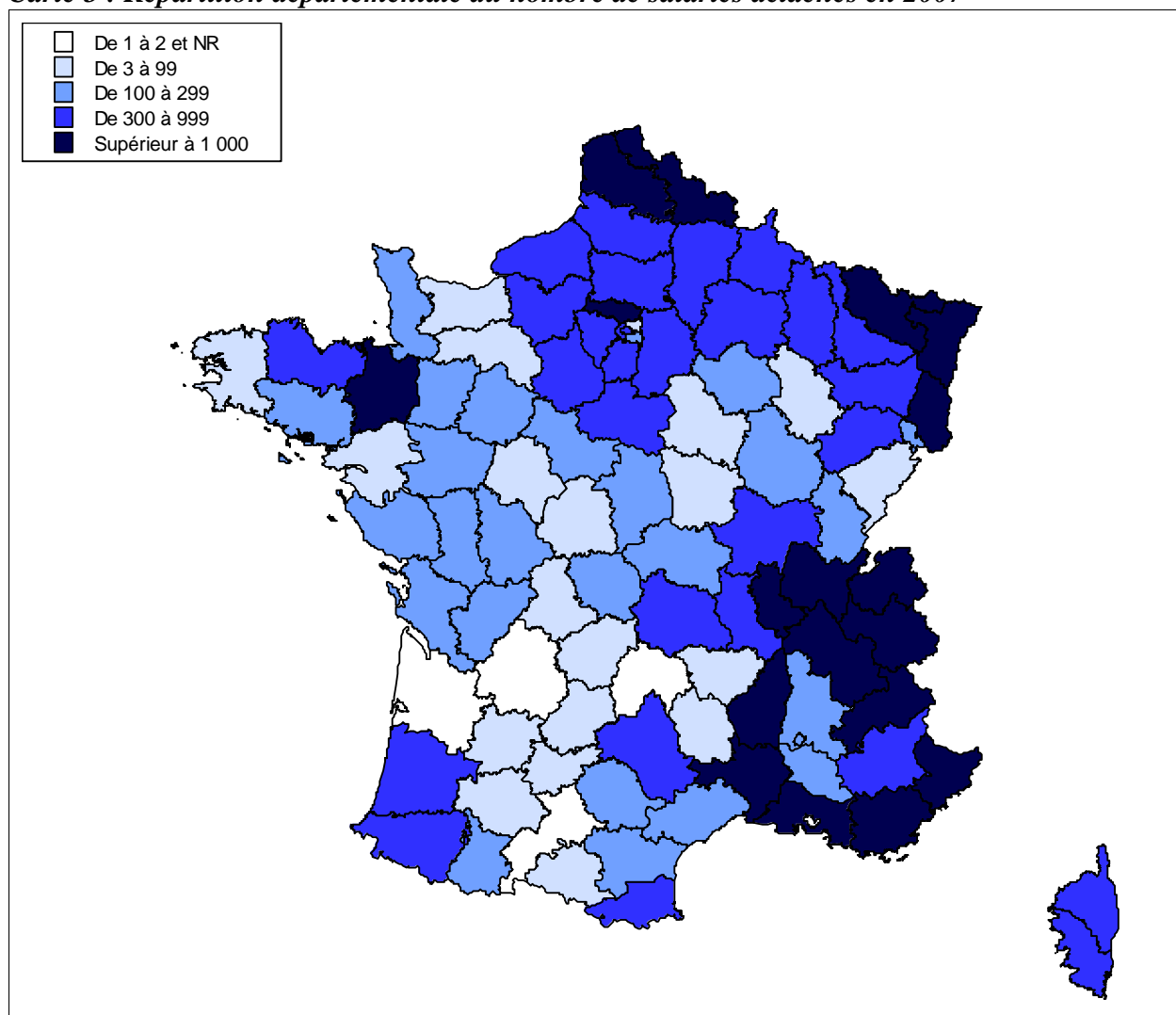
IV. L'analyse des salariés

41 La hausse des salariés dynamisée par la forte croissance des déclarations

41.1 Soixante huit mille salariés détachés en France en 2007....

Hors inspection du travail des transports et hors correction des départements qui n'ont pas répondu, le nombre salariés détachés inscrits dans les déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères est de plus de 68 000, soit près de 30 000 salariés détachés supplémentaires.

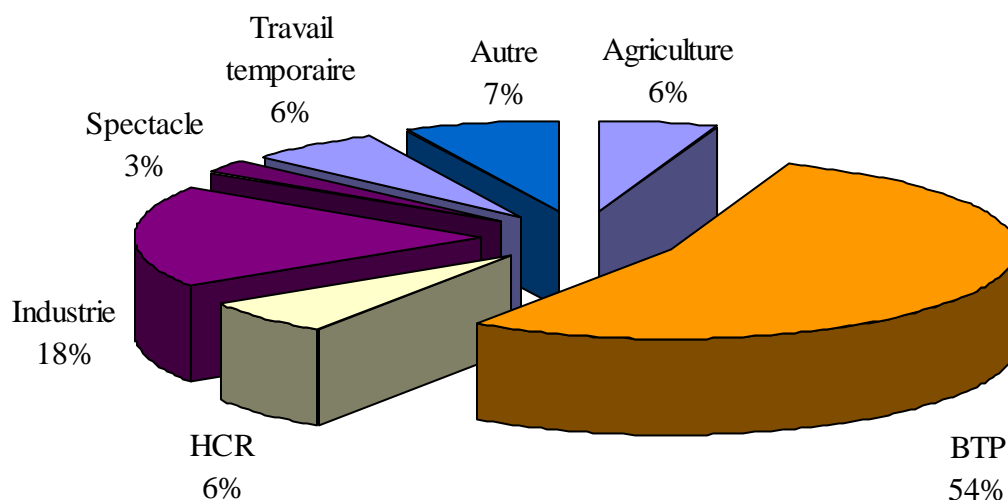
Carte 3 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2007



41.2 ... soit une croissance de près de 80 % par rapport à 2006

Avec plus de 36 500 salariés détachés dans le secteur, le BTP représente plus de la moitié du total des détachés en France en 2007. Il est suivi par les secteurs de l'industrie (18 %), « autre »¹⁴ (7 %), des HCR, des entreprises temporaires, de l'agriculture (6 % chacun) et des spectacles (3 %).

Graph 8 : Répartition sectorielle du nombre de déclarations de salariés détachés en 2007



La croissance est disparate sur l'ensemble des secteurs puisque celle-ci est comprise entre 4 % dans le secteur des HCR et 281 % dans le secteur « autre ». Elle est inférieure à la moyenne dans le secteur de l'agriculture (+ 51%), très supérieure dans les secteurs des spectacles et des entreprises temporaires (respectivement + 123 % et + 243 %). Les secteurs du BTP et de l'industrie voient leurs taux de croissance évoluer dans des valeurs proches de celles de la moyenne (respectivement + 75 % et + 79 % contre + 80 %).

L'analyse du volume de salariés supplémentaires permet d'observer que 75 % d'entre eux sont détachés dans les secteurs BTP et Industrie.

¹⁴ L'enquête nous permet de comptabiliser le nombre de salariés détachés en France soit par le biais de la ventilation effectuée par secteur d'activité, soit par le biais de la ventilation effectuée par nationalité des salariés. Les agents de contrôle ne pouvant toujours préciser le secteur d'activité d'intervention du salarié, du fait de l'incomplétude de certaines déclarations, 342 salariés ont été « artificiellement » placés dans le secteur « Autre ».

Tableau 13 : Évolution du nombre de salariés détachés par secteur d'activité depuis 2004

	Agriculture	BTP	HCR	Industrie	Spectacle	Travail temporaire	Autre	TOTAL
2004	692	5 865	265	5 467	1 398	949	1 283	15 919
2005	918	13 773	2 575	5 399	1 561	464	1 776	26 466
2006	2 484	20 932	4 190	6 918	814	1 204	1 382	37 924
2007	3 757	36 714	4 364	12 407	1 816	4 132	4 881	68 071

Evolution

Nb de déc. supplémentaires	1 273	15 782	174	5 489	1 002	2 928	3 499	30 147
2006/2007	51%	75%	4%	79%	123%	243%	253%	79%

41.3 L'estimation du nombre total de salariés comprise entre 210 000 et 300 000 en 2007

L'estimation approximative du volume global réel des interventions de prestataires étrangers et des salariés qu'elles y détachent en France est réalisée par extrapolation d'un taux moyen de déclaration. En 2006, conformément aux années antérieures et faute de ne pouvoir disposer d'analyses actualisées, nous avons retenu un taux de déclaration moyen situé entre 20 % (une déclaration faite pour cinq prestations effectuées et non déclarées) et 25% (une déclaration faite pour quatre prestations effectuées et non déclarées).

En raison de la hausse très sensible cette année du nombre de déclarations, des caractéristiques de cette évolution (cf infra), des remarques faites par les agents de contrôle et des constats établis par d'autres enquêtes statistiques, ces taux n'ont pas été maintenus. Notamment, nous avons mieux en pris en compte le poids des secteurs prioritaires, dont celui du BTP pour lequel nous avons minoré le taux de non déclaration consécutivement aux fortes actions engagées pour la lutte contre le travail illégal et conservé le poids des entreprises non déclarantes pour la région de l'Ile de France pour laquelle les remarques des directions laissent penser une forte sous estimation du nombre de déclarations liées au détachement intra-groupe.

Le taux de non déclaration retenu dans l'hypothèse basse est d'un tiers et d'un quart dans l'hypothèse haute.

Tableau 14 : Estimation de l'emploi détaché total dans le cadre d'une PSI en 2007

	2004	2005	2006	2007
Hypothèse faible	126 100	143 500	174 800	210 000
Hypothèse forte	157 600	179 300	218 500	300 000

Cette estimation repose sur des hypothèses fortes et les conclusions doivent donc être considérées avec autant de circonspection que celles des années antérieures. Elle peut néanmoins fournir un ordre de grandeur du phénomène.

42. Les salariés des nouveaux Etats membres, désormais la première source de main d'œuvre détachée

Avec 31 380 salariés détachés déclarés, les salariés des nouveaux Etats Membres¹⁵, représentent désormais la première source de main d'œuvre principale sur des missions de prestation de service. Si l'on prend en compte les salariés bulgares et roumains alors un salarié détaché déclaré sur deux a pour nationalité d'origine un nouvel Etat membre¹⁶ de l'UE en 2007.

Tableau 15 : Répartition des salariés par zones géographiques depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	év.	Nb de sal sup.
UE 15	9 966	14 822	17 134	25 844	51%	8 710
Nouveaux Etats membres 2004	4 184	9 204	16 281	31 380	93%	15 099
Nouveaux Etats membres 2007	275	484	685	3 008	339%	2 323
Pays Tiers	1 119	875	1 711	2 565	50%	854
France et Afrique	430	1 081	2 113	5 274	150%	3 161

Les pays de l'UE-15¹⁷ comptabilisent 25 844 salariés en 2007, hors salariés de nationalité française. En effet, pour les enquêtes précédentes, les salariés de nationalité française et africaine étaient comptabilisés dans la rubrique « Autres ». A la demande des services de contrôle, ces nationalités ont été isolées en 2007 dans une rubrique propre. Afin de permettre les comparaisons, nous avons isolé la rubrique « autres » des années antérieures à 2007, que nous avons groupé dans la rubrique adéquate. Elle est composée en 2007 à 70 % de salariés français, à 10 % de salariés africains et à 20 % de salariés d'autres nationalités non précisées dans notre enquête. Le nombre de salariés de l'UE-15 y compris français est de 29 555 en 2007.

Les salariés détachés des pays tiers représentent de 2 565 salariés en 2007 auquel il convient d'ajouter les salariés africains et ceux d'autres nationalités non précisées dans notre enquête (1 559 salariés), soit 4 128 salariés.

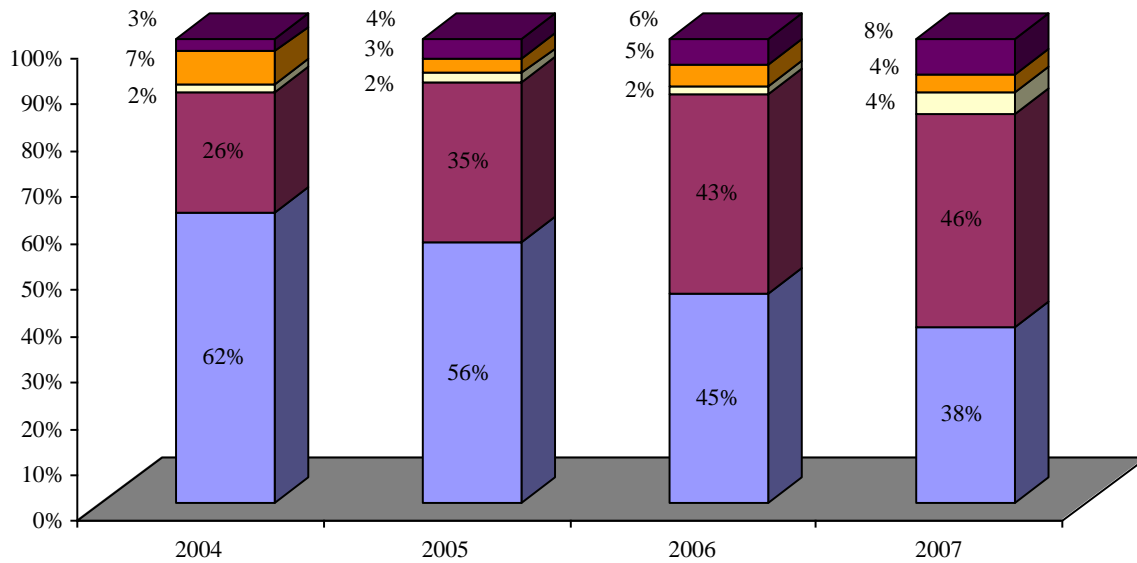
La répartition par zone géographique montre une baisse régulière de la part de la zone EU-15 au profit depuis 2006 de la zone NEM et plus encore avec la zones Nouveaux Etats.

¹⁵ Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, soit les dix pays entrés dans l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004.

¹⁶ Ayant rejoint l'Union le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie constituent ce groupe dénommé Nouveaux Etats.

¹⁷ On intègre dans ce groupe les salariés suisses qui représentent 609 personnes en 2007.

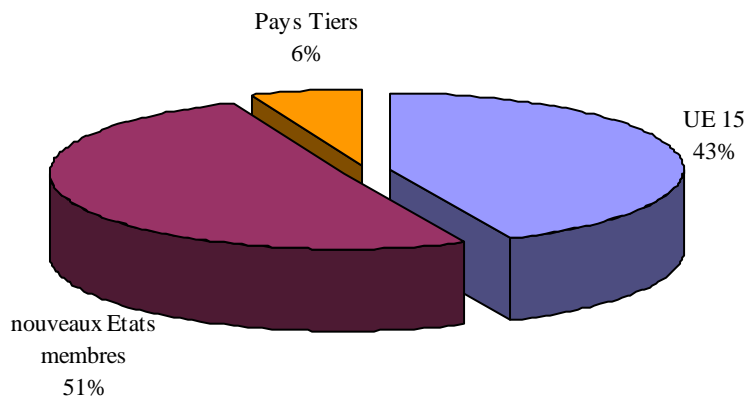
Grphe 9 : Evolution de la répartition des salariés en fonction des zones d'origine depuis 2004



■ UE 15 ■ Nouveaux Etats membres 2004 □ Nouveaux Etats membres 2007 ■ Pays Tiers ■ FAM

Si l'on réaffecte en 2007, les salariés français et les salariés africains dans leur zone géographique d'origine, la part de l'UE passe de 38 à 44 % et celle des pays tiers de 4 à 6%.

Grphe 10 : Répartition par zones géographiques du nombre de salariés détachés en 2007



42.1 Très net impact des polonais parmi les salariés des nouveaux pays membres

Avec un apport supplémentaire de 17 422 salariés en 2007, ces pays contribuent à 57% à la croissance du nombre de salariés détachés en France, les polonais représentant à eux seuls, les trois quarts de cet apport.

Tableau 16 : Répartition des salariés originaire des NEM depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	Part du total	Nb de sal sup.
Pologne	3 260	7 310	12 471	25 322	37,1%	12 851
Slovaquie	337	1 053	2 100	3 618	5,3%	1 518
Roumanie	275	468	608	2 599	3,8%	1 991
Rep Tchèque	257	375	617	1 176	1,7%	559
Hongrie	204	220	663	1 110	1,6%	447
Bulgarie	0	16	77	409	0,6%	332
Slovénie	49	194	293	108	0,2%	-185
Lituanie	7	32	54	29	0,0%	-25
Lettonie	38	9	50	10	0,0%	-40
Malte	2	0	1	6	0,0%	5
Chypre	0	0	0	1	0,0%	1
Estonie	30	11	32	0	0,0%	-32

Le nombre de salariés de nationalité polonaise a doublé en un an et représente désormais 37% de l'ensemble des salariés détachés en France en 2007. Ils sont principalement détachés dans les régions Rhône-Alpes (25%) et PACA (21%). 88 départements ont reçus au moins une déclaration mentionnant des salariés polonais ce qui traduit la dispersion de cette main d'œuvre sur l'ensemble du territoire national. Enfin, une analyse complémentaire¹⁸ nous a permis d'observer une corrélation assez forte entre la nationalité du prestataire et la nationalité des salariés pour la Pologne. Il semble alors qu'une prestation polonaise détache principalement des salariés de nationalité polonaise et que les salariés polonais soient principalement détachés par des entreprises polonaises. Le pourcentage du nombre de salariés polonais détaché par rapport aux 17 millions d'actifs polonais est de 0,15 %.

Avec 3 600 salariés, les Slovaques représentent 5% de l'ensemble des salariés détachés en France en 2007. Ils sont principalement détachés pour la moitié d'entre eux dans la région Rhône-Alpes (25%) et présents dans la moitié des départements. En moyenne de 1 000 salariés sur la période, le flux de détachement des salariés slovaques s'accroît au fil des années (respectivement + 700 entre 2004 et 2005, 1000 entre 2005 et 2006 et 1 500 entre 2006 et 2007). Le pourcentage du nombre de salariés slovaques détaché par rapport aux 3 millions d'actifs slovaques est de 0,12 %.

Avec 2 600 salariés, les Roumains représentent près de 4 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2007. La région Rhône-Alpes regroupe 28 % de cette population, les régions Nord

¹⁸ Basée sur un nombre réduit de réponses.

pas de Calais et PACA en concentrant respectivement 14,8 % et 14,4 %. Le flux de détachement des salariés roumains semble refléter la récente ouverture à la libre circulation de la main d'œuvre pour ce pays. De l'ordre de 200 entre 2005 et 2006, le flux est décuplé en 2007. Le pourcentage du nombre de salariés roumains détaché par rapport aux 10 millions d'actifs roumains est de 0,03 %.

Les salariés tchèques ont vu leurs effectifs pratiquement doubler en un an, passant d'un peu plus de 600 salariés en 2006 à près de 1 200 salariés en 2007. Cette hausse s'explique principalement par le détachement de 476 salariés tchèques dans l'Aveyron dans le cadre de 71 prestations liées au secteur du BTP.

42.2 Allemagne, Portugal et Italie voient leur nombre de salariés augmenter fortement

Avec un apport supplémentaire de 12 421 en 2007 dont 3 707 Français, les 15 pays de l'union européenne contribuent à 41 % à la croissance du nombre de salariés détachés en France (29 % hors salariés français), les allemands représentant à eux seuls, la moitié de cet apport.

Tableau 17 : Répartition des salariés originaire des pays de l'UE-15 depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	Part du total	Nb de sal sup.
Allemagne	3 283	4 013	3 754	6 624	9,7%	2 870
Royaume-Uni	952	2 910	4 413	4 718	6,9%	305
Portugal	175	830	1 960	4 623	6,8%	2 663
France*	0	0	0	3 711	5,4%	3 711
Italie	188	618	855	3 531	5,2%	2 676
Belgique	4 275	4 370	3 618	2 095	3,1%	-1 523
Espagne	312	808	915	1 751	2,6%	836
Danemark	4	90	112	847	1,2%	735
Suisse	95	156	509	605	0,9%	96
Luxembourg	410	762	673	484	0,7%	-189
Pays-bas	129	75	129	331	0,5%	202
Irlande	12	17	87	129	0,2%	42
Autriche	95	108	23	64	0,1%	41
Suède	0	7	53	25	0,0%	-28
Grèce	32	53	9	11	0,0%	2
Finlande	4	5	24	6	0,0%	-18

* : inclus dans la rubrique « autre » entre 2004 et 2006.

Avec 6 600 salariés, les Allemands représentent près de 10 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2007. Ils enregistrent une forte croissance (+ 2 870 salariés) dont près de la moitié s'explique par l'augmentation substantielle du nombre de salariés allemands détachés dans les deux départements de la région Alsace. Les salariés allemands sont en effet concentrés à 45% en Alsace (45%) et à 29% en Lorraine. Il est possible que cette migration ne soit pas nouvelle mais

que les entreprises détachant ces salariés aient des comportements plus conformes à leur obligation de déclaration de détachement. Par ailleurs, la corrélation entre la nationalité du prestataire et la nationalité des salariés est bien moins avérée que pour la Pologne. En effet, si l'ensemble des salariés allemands est détaché dans le cadre d'une prestation allemande, les prestations allemandes détachent des salariés d'autres nationalités tels que des salariés français, turcs ou polonais.

Avec 4 700 salariés, les Britanniques représentent près de 7 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2007. Cette part est considérablement réduite par rapport à 2006 (14,6%), du fait notamment du faible nombre de salariés supplémentaires en 2007. Concentrés à 80 % dans la région Rhône Alpes, les britanniques sont détachés par des prestataires de leur pays pour effectuer des prestations traditionnelles liées à l'organisation de tours-opérateurs ou camping pendant la saison estivale. Ainsi, par exemple, en Savoie 8 tours opérateurs d'Outre-manche ont effectué des déclarations de détachement concernant 2 102 salariés pour la saison d'hiver.

Avec 4 600 salariés; les salariés portugais représentent près de 7 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2007. Ils sont localisés, pour plus d'un tiers d'entre eux, dans trois départements : Moselle, Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes. La couverture géographique pour ces ressortissants est de 64 départements, dont seulement quatre pour l'inspection du travail agricole. Cet indicateur confirme la faible présence des salariés lusitaniens dans le secteur agricole. Par ailleurs, il existerait une corrélation entre prestation portugaise et salariés portugais mais celle-ci n'est pas aussi claire que dans le cas des polonais. Par ailleurs, 276 salariés portugais ont été détachés dans le département de l'Ardèche pour réaliser des prestations dans le secteur des spectacles.

A la suite de volume important observé par les inspections départementales pour les salariés français, nous avons isolé cette nationalité dans l'enquête 2007. Le nombre de salariés français est de 3 711 en 2007 dont plus de la moitié détachés en Lorraine. Les prestataires qui déclarent des salariés français exercent dans les pays limitrophes du Nord-Est de la France (belge, luxembourgeois, allemand ...). A ce stade, il est difficile de cerner avec précision la nature de cette migration. Pourtant, ce flux devrait être marginal car il est étonnant que des résidents de nationalité française soient détachés sur leur propre territoire. Il est alors possible, à l'instar des contrôles effectués par les inspections du travail de la Moselle sur des entreprises de travail temporaire luxembourgeoise en 2007, que ce flux recouvre des pratiques frauduleuses liés à des faux détachements de salariés français.

Avec 3 500 salariés, les Italiens représentent 5 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2007. Le département du Nord accueille un quart des ressortissants italiens. La part des départements limitrophes est de seulement 18%, soit moins d'un cinquième du total des salariés détachés de nationalité italienne. Ces deux informations montrent que la dispersion de ces salariés sur le territoire va bien au-delà des départements frontaliers. La corrélation entre la nationalité du prestataire et la nationalité des salariés semble vérifiée.

La baisse du nombre de salariés belges, qui ne représentent plus que 3% du total contre 10% en 2006, est probablement consécutive à la baisse du nombre de déclarations enregistrées cette année en France. La baisse du nombre des salariés luxembourgeois comparativement à la hausse du nombre de déclarations des entreprises de ce pays peut, quant à elle, être corrélée à la hausse

du nombre de salariés français, du fait d'une localisation abusive les années précédentes entre salariés de nationalités luxembourgeoise et salariés français détachés par une entreprise luxembourgeoise.

Enfin, les salariés espagnols enregistrent une croissance plus modérée que ceux des pays précédents (+ 836). Plus de la moitié sont détachés dans les départements limitrophes des Pyrénées-Atlantiques et des Pyrénées-Orientales. A l'instar de ce qui a été constaté pour l'Allemagne, l'ensemble des salariés espagnols sont détachés par des firmes de leurs pays. En revanche, les prestations espagnoles détachent l'ensemble des salariés d'origine sud américaine.

42.3 Les salariés sud américains portent la hausse des pays tiers

La croissance la plus significative des pays tiers provient de l'évolution des salariés sud américains. Ayant franchi la barre symbolique des 1 000 salariés en 2006, les latino-américains hors MERCOSUR ont poursuivi cette année leur progression (1 634 salariés détachés, soit une hausse de 50%) et ce malgré la baisse du nombre de déclarations réalisées par des entreprises de ces pays, MERCOSUR inclus. Situés principalement dans trois régions (PACA pour 36,5%, Languedoc-Roussillon pour 27% et Rhône-Alpes avec 24%), cette hausse est corrélée à la hausse des déclarations effectuée par des prestataires espagnols, notamment dans l'agriculture. Plus de la moitié de ces salariés (53%) sont localisés dans deux départements (Bouches-du-Rhône et Gard) où le nombre de déclarations effectuées par des entreprises espagnoles dans le secteur agricole est élevé.

Tableau 18 : Répartition des salariés originaire des pays tiers depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	Part du total	Nb de sal sup.
Autres Amérique latine	308	4	1 092	1 632	2,4%	540
Maghreb*	0	0	0	304	ns	304
Autres Afrique**	0	0	0	239	ns	239
Autres Asie	484	380	140	193	0,3%	53
Etats-Unis	70	72	69	182	0,3%	113
Inde	16	44	37	149	0,2%	112
Turquie	59	126	94	136	0,2%	42
Canada	26	18	40	92	0,1%	52
Croatie	38	36	85	75	0,1%	-10
Chine	63	66	13	47	0,1%	34
MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)	44	69	90	44	0,1%	-46
Mexique	11	60	51	15	0,0%	-36

* : Algérie, Maroc, Tunisie

** : Pays du continent africain autres que ceux du Maghreb.

43. Peu de cadres pour des salariés détachés principalement ouvriers

L'analyse des salariés détachés par les statuts d'emploi confirme les constats effectués en 2006 :

- écrasante majorité d'ouvriers (82% en 2007 contre 75% en 2006) ;
- légère hausse de la part des ETAM (de 9% en 2006 à 7% en 2007) ;
- stabilité de la part des cadres (1% en 2007 comme en 2006).

Tableau 19 : Évolution des statuts d'emploi par CSP depuis 2004

	2004	2005	2006	2007
Ouvriers	60%	76%	75%	82%
ETAM	3%	13%	9%	7%
Cadres	0%	1%	1%	1%
Non précisé	37%	10%	15%	11%

NB : Cette variable est mal renseignée dans le questionnaire et est parfois renseignée par défaut dans la catégorie des ouvriers.

Il est intéressant de rappeler ici les constats énoncés les années précédentes sur la très forte proportion d'ouvriers par rapport au personnel encadrant. La proportion de cadres paraît très en deçà de la présence de cadre nécessaire à la « vraie » prestation de main d'œuvre encadrée. L'on peut se demander alors qui est en mesure, lors de l'exécution du service, d'assumer le risque technique et économique de la prestation et comment s'assume la responsabilité du chef d'équipe. Il est en corollaire possible d'envisager que l'extrême faiblesse de la part de l'encadrement confirme que les prestations étrangères sont massivement des prestations de fourniture de main d'œuvre dont le faible encadrement technique par les prestataires les rapproche fréquemment de l'activité de louage de main d'œuvre à but lucratif, et donc illicite dès lors qu'il est réalisé en dehors du cadre de la loi sur le travail temporaire.

V. Analyse des contrôles des entreprises étrangères

5.1 Avec 1 400 contrôles, les entreprises étrangères sont plus fréquemment contrôlées

Les données issues de l'enquête sur les prestations de service international indiquent que 942 contrôles ont été effectués en 2007. Après comparaison avec d'autres sources statistiques, on estime à 1 390 le nombre de contrôles effectués sur des entreprises étrangères par les inspections générale et agricole, que celles-ci aient accompli ou pas leur obligation de déclaration.

Tableau 20 : Répartition des déclarations des contrôles sur entreprises étrangères depuis 2005

	2005	2006	2007
TOTAL	681	1098	1390

Les remarques faites par les agents de terrain rappellent les grandes difficultés à contrôler ces entreprises, a fortiori dans le secteur de l'évènementiel (voire plus généralement les entreprises dites « éphémères ») où les durées d'intervention sont courtes. Ils se heurtent au problème de la langue pour la communication sur place ainsi que pour la compréhension des documents envoyés après le contrôle, et à la difficulté d'identifier le(s) responsable(s) (rarement sur place). La lourdeur de ces contrôles (durée, nombre d'agents mobilisés...) fait donc penser que la hausse constatée jusqu'à maintenant peut ralentir dans les années qui viennent.

5.2. Deux entreprises étrangères contrôlées sur trois ont fait une déclaration

Précaution méthodologique : l'analyse ci après porte sur les 942 contrôles indiqués dans cette enquête et non sur le volume total estimé du nombre de contrôles d'entreprises étrangères contrôlées par les inspections du travail générale et agricole.

5.2.1 Les contrôles des entreprises ayant fait une déclaration sont en nette hausse

Pour l'année 2007, 666 contrôles ont été effectués dans des entreprises ayant réalisé une déclaration préalable de détachement sur les 942 recensés dans l'enquête. 71% des contrôles effectués ont concerné des entreprises préalablement déclarées.

Depuis 2004, le poids dans les contrôles des entreprises étrangères déclarées est en hausse régulière. Cette progression provient probablement d'un plus grand systématisme du ciblage dans les contrôles contrairement au début de période, où ceux-ci étaient plus erratiques. Le volume entre 2004 et 2007 a plus que doublé.

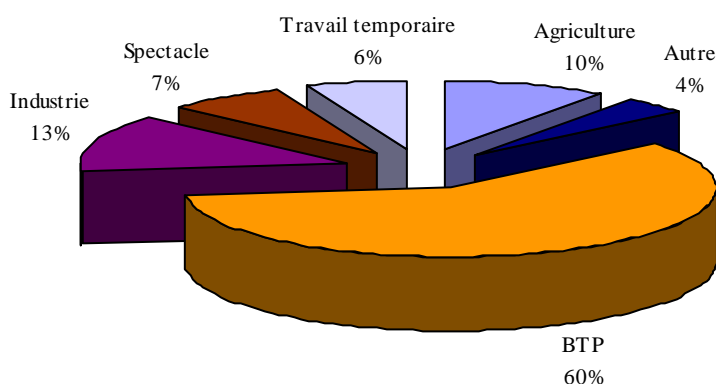
Tableau 21 : Évolution du taux de contrôles effectués sur les entreprises déclarées et non déclarées depuis 2001

	2001	2003	2004	2005	2006	2007
Contrôles sur entreprises déclarées	64%	61%	37%	50%	57%	71%
Contrôles sur entreprises non déclarées	36%	39%	63%	50%	43%	29%

NB : L'analyse en regard au début de la période permet d'estimer que la nature des prestations étrangères était très différente d'aujourd'hui et ne peut donc être totalement comparée.

L'analyse par secteur permet de constater d'une part qu'une nette majorité des contrôles est effectuée dans le secteur du Bâtiment (60 %) et d'autre part que les parts du secteur agricole (10%) et de travail temporaire (6%) est relative plus forte en 2007 qu'en 2005¹⁹ (respectivement 8% et 2%).

Graphie 12 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises étrangères déclarées en 2007



52.2 Les contrôles des entreprises n'ayant pas fait de déclaration est stable

Les contrôles effectués dans les entreprises étrangères non déclarées ne peuvent a priori qu'être le fruit du hasard. Nonobstant, 276 entreprises ont été contrôlées cette année - ce montant est sensiblement identique à ceux effectués en 2004 et 2005 (respectivement 277 et 287). Ces contrôles ont concerné 1 557 salariés dont près des deux tiers pour le secteur du BTP.

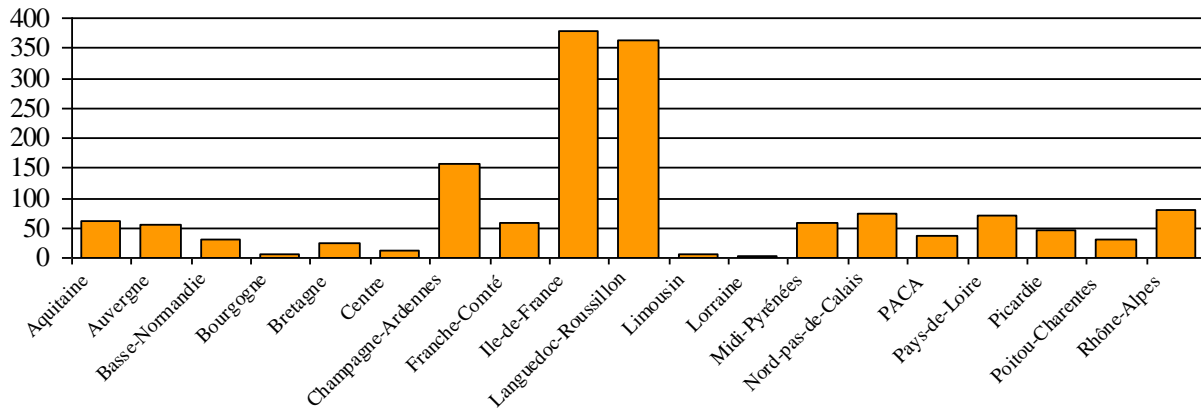
Tableau 22 : Évolution du nombre de contrôles effectués sur les entreprises n'ayant pas fait de déclaration et du nombre de salariés concernés depuis 2004

	2004	2005	2006	2007
Nombre de contrôles des prestataires déclarés	277	287	190	276
Nombre de salariés concernés lors de ses contrôles	1 131	1 436	853	1 557
Nombre de salarié moyen par contrôle	4,1	5	4,5	5,6

Ces contrôles ont été concentrés pour près de la moitié dans les régions Ile de France et Languedoc Roussillon. L'inspection agricole est, quant à elle, principalement intervenue en Champagne-Ardenne. Cette sur représentation peut s'expliquer par le fait que les contrôles ont été effectués dans des zones géographiques dont la densité d'entreprises était élevée, ce qui a permis de « tomber sur » des entreprises non déclarées.

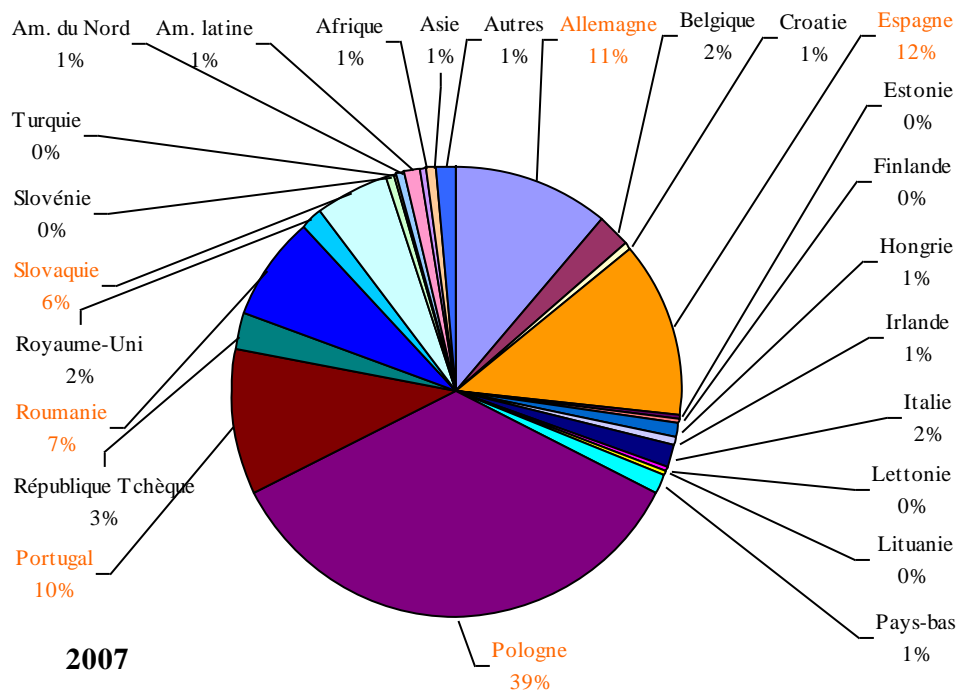
¹⁹ La répartition sectorielle en 2006 n'est pas disponible.

Graphe 13 : Répartition par région des contrôles des entreprises étrangères non déclarées en 2007



L'analyse par nationalité des prestataires étrangers contrôlés nous montre un éventail très large des nationalités présentes.

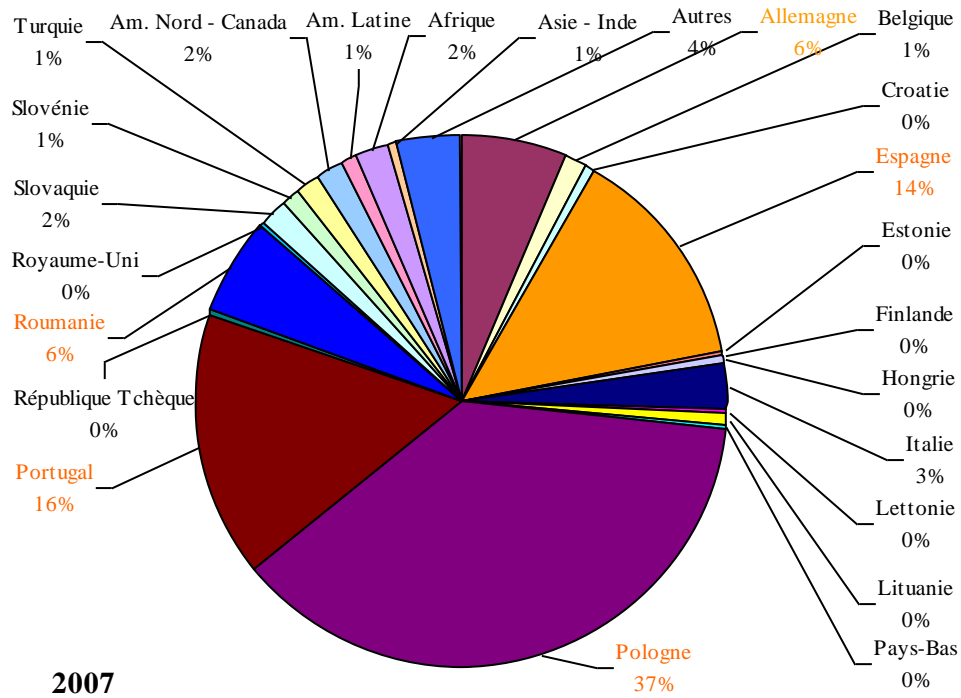
Graphe 14 : Répartition des contrôles des entreprises étrangères non déclarées par nationalité en 2007



Par ailleurs, l'analyse des nationalités des salariés pour les prestataires étrangers non déclarés et contrôlés permet de constater la très forte corrélation entre la nationalité du prestataire et la nationalité du salariés détachés. Cependant, la corrélation n'est pas exclusive. Ainsi, les salariés turcs qui apparaissent à l'occasion de trois contrôles sans qu'il y ait de prestation turque. La surreprésentation des salariés africains (avec deux prestations contrôlées et 30 salariés). Ou encore, deux prestataires irlandais ont été contrôlés et aucun salarié de nationalité irlandais n'apparaît. De fait, le contrôle d'une des deux sociétés irlandaises a permis de constater l'emploi de quatre salariés italiens et le contrôle sur l'autre société, l'emploi de 10 salariés polonais. Au delà de ces remarques anecdotiques, les constats des agents de l'inspection vont dans ce sens et

soulignent l'écart grandissant entre nationalités du prestataire et celle des salariés détachés par ledit prestataire.

Grphe 15 : Répartition par nationalité des salariés contrôlés et non déclarés en 2007



Annexes - tableaux détaillés

Tableau 23 : Répartition régionale des déclarations depuis 2004

	2005	2006	2007
Rhône-Alpes	732	1 997	3 641
PACA	327	997	2 331
Lorraine	1 719	1 553	2 174
Alsace	580	1 148	1 706
Nord-pas-de-Calais	1 482	1 626	1 428
Ile-de-France	224	631	1 410
Bretagne	152	235	788
Languedoc-Roussillon	377	336	562
Picardie	204	342	447
Pays-de-Loire	90	61	362
Franche-Comté	64	115	347
Champagne-Ardenne	97	229	326
Centre	113	215	321
Aquitaine	45	51	225
Bourgogne	24	30	203
Midi-Pyrénées	12	72	203
Poitou-Charente	61	157	201
Auvergne	13	94	145
Corse	20	46	97
Basse-Normandie	54	18	88
Haute-Normandie	38	114	75
Limousin	27	54	36
Total	6 455	10 121	17 116

Tableau 24 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) en 2007

	AGR	BTP	HCR	IND	SPECT	ETT	Autre	TOTAL	Ev. An.	Déc sup.
Allemagne	40	1 828	4	774	3	88	193	2 930	48%	949
Autriche	0	4	1	8	0	0	2	15	25%	3
Belgique	1	463	12	406	7	6	21	916	-28%	-363
Bulgarie	3	46	0	6	1	0	4	60	329%	46
Chypre	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0
Croatie	0	2	0	18	0	0	1	21	0%	0
Danemark	0	19	2	24	0	0	6	51	96%	25
Espagne	575	316	0	28	2	0	7	928	33%	231
Estonie	0	0	0	0	0	0	0	0	-100%	-6
Finlande	0	0	0	1	0	0	1	2	-82%	-9
Grèce	0	0	0	0	0	0	0	0	-100%	-4
Hongrie	0	155	0	29	8	103	6	301	169%	189
Irlande	20	13	0	38	0	118	9	198	321%	151
Italie	1	344	9	304	2	1	58	719	311%	544
Lettonie	0	2	0	0	1	0	0	3	-63%	-5
Lituanie	0	5	0	0	0	0	2	7	-46%	-6
Luxembourg	1	305	0	257	0	410	16	989	31%	236
Malte	0	0	0	0	4	0	0	4	0%	4
Pays-bas	0	24	9	21	1	3	25	83	131%	47
Pologne	101	3 886	3	572	44	694	147	5 447	88%	2 557
Portugal	9	369	6	185	12	117	16	714	129%	402
Rép. Tchèque	21	109	0	82	12	5	2	231	141%	135
Roumanie	29	440	1	67	1	36	106	680	530%	572
Royaume-Uni	0	27	151	22	1	0	197	398	72%	166
Slovaquie	161	573	0	66	0	61	85	946	87%	439
Slovénie	0	27	5	10	15	4	0	61	118%	33
Suède	0	6	0	4	1	0	8	19	138%	11
Suisse	8	344	0	121	10	9	218	710	108%	369
Turquie	0	4	0	6	0	0	0	10	-68%	-21
Am. du Nord	0	4	0	48	13	0	42	107	215%	14
Am. Latine	0	5	0	14	1	0	6	26	-60%	-39
Afrique	0	3	0	3	5	0	11	22	ns	22
Asie	1	8	1	72	1	0	28	111	19%	18
Autres	1	227	0	32	44	9	94	407	125%	226

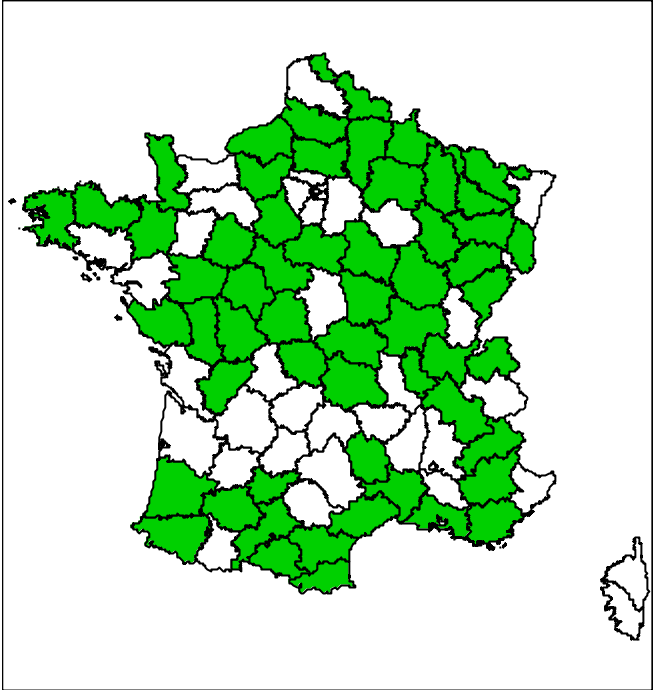
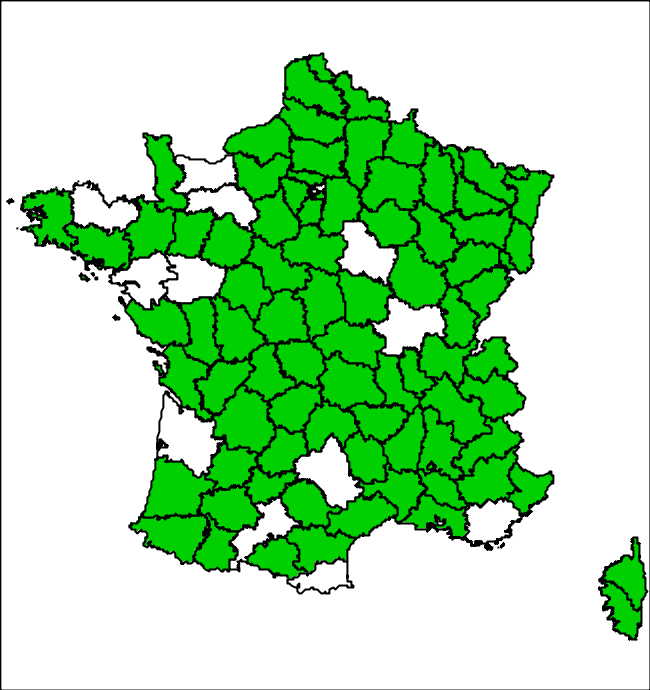
Tableau 25 : Nationalité des salariés détachés (en nombre de salariés)

	2005	2006	2007	év.
Allemagne	4013	3754	6624	76,5%
Autriche	108	23	64	178,3%
Belgique	4370	3618	2095	-42,1%
Bulgarie	16	77	409	431,2%
Canada	18	40	92	130,0%
Chine	66	13	47	261,5%
Chypre	0	0	1	***
Croatie	36	85	75	-11,8%
Danemark	90	112	847	656,3%
Espagne	808	915	1751	91,4%
Estonie	11	32	0	-100,0%
Etats-Unis	72	69	182	163,8%
Finlande	5	24	6	-75,0%
France*	0	0	3711	***
Grèce	53	9	11	22,2%
Hongrie	220	663	1 110	67,4%
Inde	44	37	149	302,7%
Irlande	17	87	129	48,3%
Italie	618	855	3531	313,0%
Lettonie	9	50	10	-80,0%
Lituanie	32	54	29	-46,3%
Luxembourg	762	673	484	-28,1%
Maghreb*	0	0	308	***
Malte	0	1	6	500,0%
MERCOSUR	69	90	44	-51,1%
Mexique	60	51	15	-70,6%
Pays-bas	75	129	331	156,6%
Pologne	7 310	12 471	25 322	103,0%
Portugal	830	1960	4623	135,9%
République Tchèque	375	617	1 176	90,6%
Roumanie	468	608	2599	327,5%
Royaume-Uni	2910	4413	4718	6,9%
Slovaquie	1 053	2 100	3 618	72,3%
Slovénie	194	293	108	-63,1%
Suède	7	53	25	-52,8%
Suisse	156	509	605	18,9%
Turquie	126	94	136	44,7%
Autres afriques*	0	0	239	***
Autres Am. latine	4	1092	1632	49,5%
Autres Asie	380	140	193	37,9%
Autres	1081	2113	1016	-51,9%
TOTAL	26 466	37 924	68 071	79,5%

Carte 4 : Taux de réponse par département en 2006

DDTEFP
Non réponse [14]
Réponse [82]

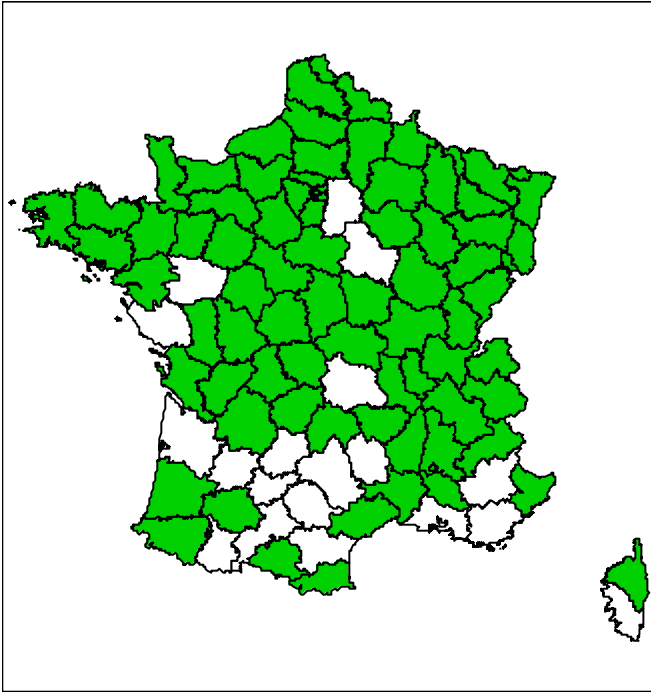
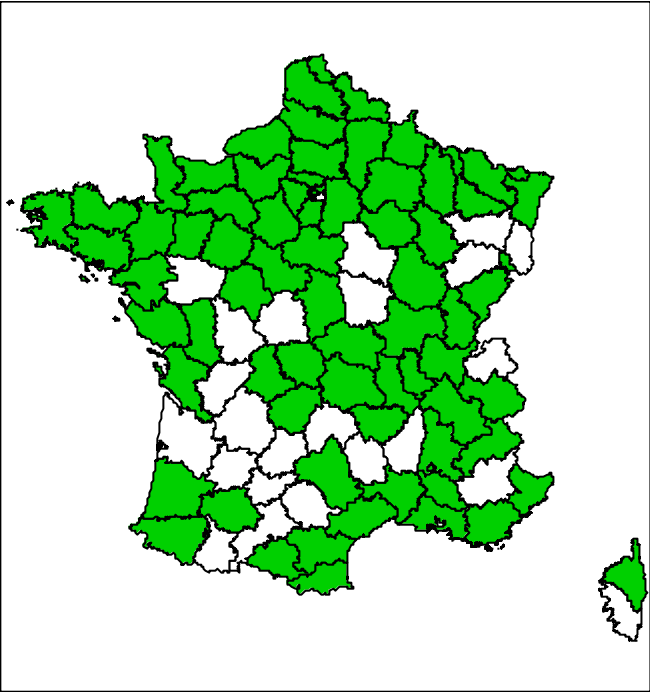
ITEPSA
Non réponse [39]
Réponse [57]



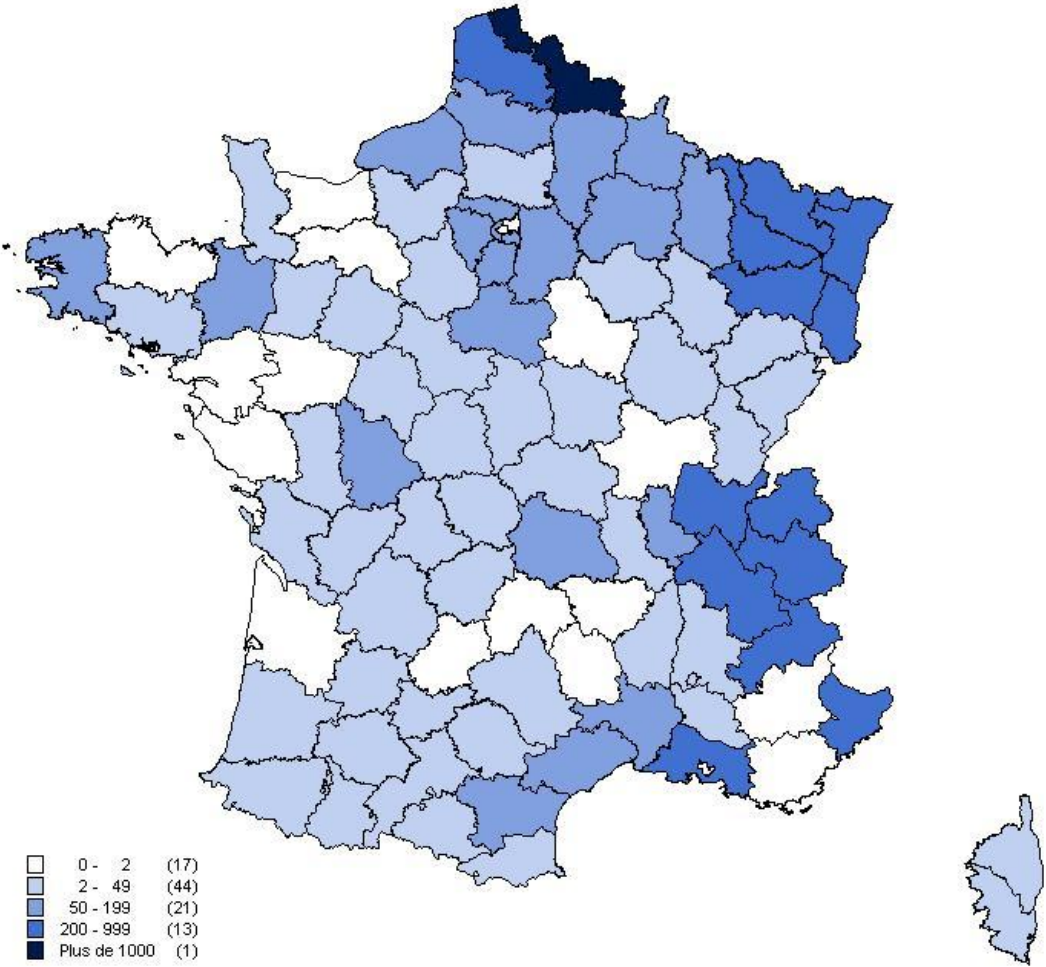
Carte 5 : Taux de réponse par département en 2004 et 2005

2004
Non réponse [24]
Réponse [72]

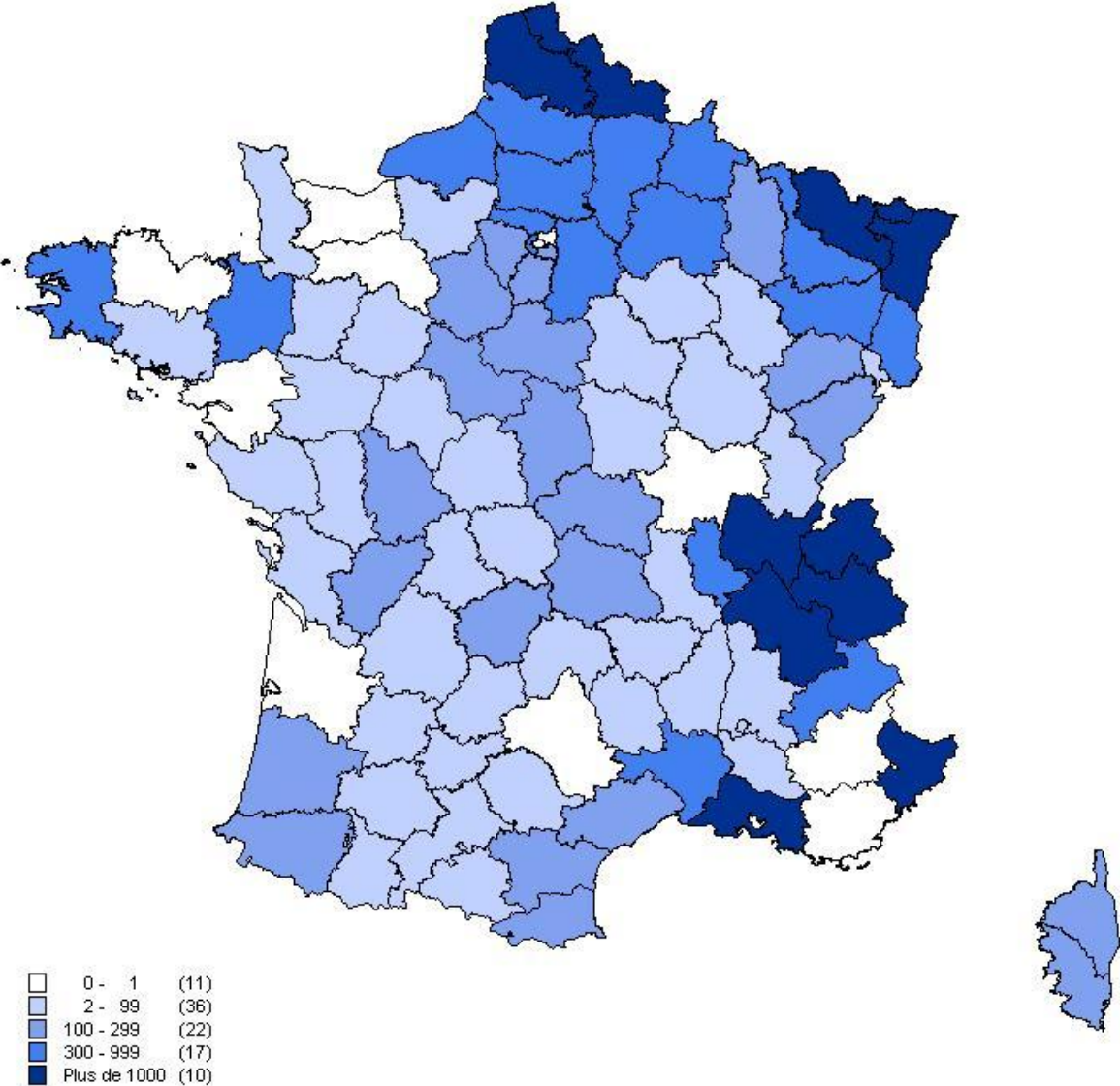
2005
Non réponse [19]
Réponse [77]



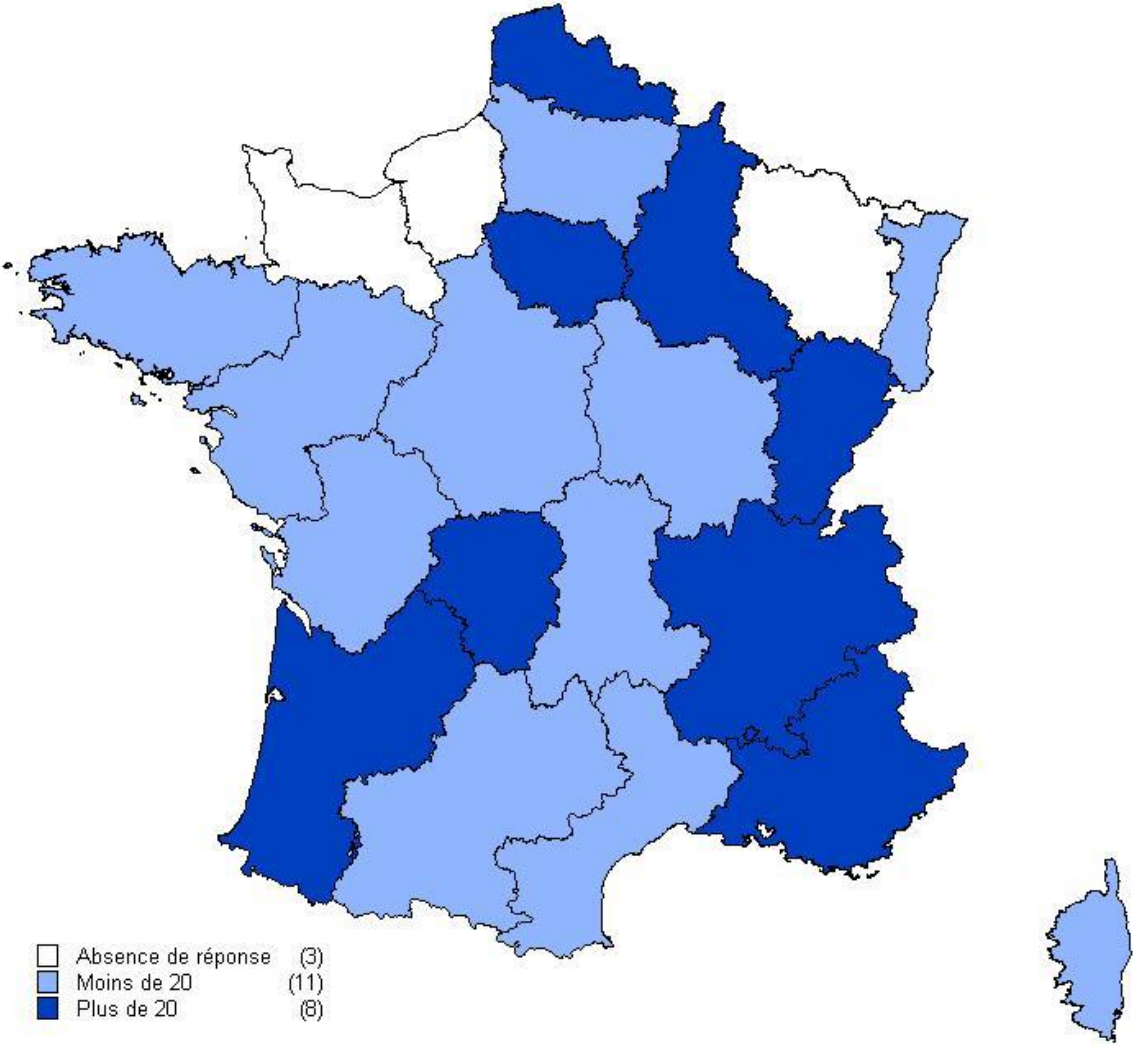
Carte 6 : Répartition départementale du nombre de déclarations reçues en 2006



Carte 7 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2006



Carte 8: Répartition régionale des contrôles en 2006



Listes des graphes, cartes et tableaux

Liste des graphes

Graphe 1 : Évolution du nombre de déclarations de prestations de services reçues et de salariés détachés depuis 2000	12
Graphe 2 : Répartition du nombre de déclarations par département depuis 2004	13
Graphe 3 : Concentration départementale des déclarations en 2007	16
Graphe 4 : Répartition sectorielle des déclarations en 2007	17
Graphe 5 : Évolution de la répartition sectorielle depuis 2004	18
Graphe 6 : Évolution de la répartition des déclarations en fonction des zones d'origine des prestataires depuis 2004	20
Graphe 7 : Part de la croissance par zone géographique en 2007	21
Graphe 8 : Répartition sectorielle du nombre de déclarations de salariés détachés en 2007	31
Graphe 9 : Evolution de la répartition des salariés en fonction des zones d'origine depuis 2004	34
Graphe 10 : Répartition par zones géographiques du nombre de salariés détachés en 2007	34
Graphe 12 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises étrangères déclarées en 2007	41
Graphe 13 : Répartition par région des contrôles des entreprises étrangères non déclarées en 2007	42
Graphe 14 : Répartition des contrôles des entreprises étrangères non déclarées par nationalité en 2007	42
Graphe 15 : Répartition par nationalité des salariés contrôlés et non déclarés en 2007	43

Liste des cartes

Carte 1 : Taux de réponse par département en 2007	11
Carte 2 : Répartition du nombre de déclarations reçues par département en 2007	15
Carte 3 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2007	30
Carte 4 : Taux de réponse par département en 2006	47
Carte 5 : Taux de réponse par département en 2004 et 2005	48
Carte 6 : Répartition départementale du nombre de déclarations reçues en 2006	49
Carte 7 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2006	50
Carte 8 : Répartition régionale des contrôles en 2006	51

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution du nombre des déclarations par secteur d'activité depuis 2004	14
Tableau 2 : Répartition des déclarations par secteur d'activité sur les départements les plus significatifs en 2007	16
Tableau 3 : Répartition des déclarations par secteur d'activité en fonction des zones d'origine des prestataires en 2007	20
Tableau 4 : Évolution du nombre moyen de salariés par déclaration depuis 2001	22
Tableau 5 : Répartition sectorielle du nombre de jours d'emplois détachés (en milliers de jours) depuis 2004	22
Tableau 6 : Durée moyenne et durée maximale des détachements par secteur d'activité (en jours) depuis 2004	23
Tableau 7 : Répartition sectorielle des déclarations pour la Pologne et l'Allemagne en 2007	26
Tableau 8 : Répartition sectorielle des déclarations pour l'Espagne et le Luxembourg en 2007	27
Tableau 9 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays qui entament leur croissance en 2007	27
Tableau 10 : Répartition sectorielle des déclarations pour la Belgique en 2007	28
Tableau 11 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à interventions irrégulières en 2007	28
Tableau 12 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays* à interventions circonstanciées en 2007	29
Tableau 13 : Évolution du nombre de salariés détachés par secteur d'activité depuis 2004	32
Tableau 14 : Estimation de l'emploi détaché total dans le cadre d'une PSI en 2007	32
Tableau 15 : Répartition des salariés par zones géographiques depuis 2004	33
Tableau 16 : Répartition des salariés originaire des NEM depuis 2004	35
Tableau 17 : Répartition des salariés originaire des pays de l'UE-15 depuis 2004	36
Tableau 18 : Répartition des salariés originaire des pays tiers depuis 2004	38
Tableau 19 : Évolution des statuts d'emploi par CSP depuis 2004	39
Tableau 20 : Répartition des déclaration des contrôles sur entreprises étrangères depuis 2005	40
Tableau 21 : Évolution du taux de contrôles effectués sur les entreprises déclarées et non déclarées depuis 2001	40
Tableau 22 : Évolution du nombre de contrôles effectués sur les entreprises n'ayant pas fait de déclaration et du nombre de salariés concernés depuis 2004	41
Tableau 23 : Répartition régionale des déclarations depuis 2004	44

Tableau 24 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) en 2007	45
Tableau 25 : Nationalité des salariés détachés (en nombre de salariés)	46